



Commission  
européenne

*Eurobaromètre Spécial*



# Discrimination dans l'UE en 2009

Terrain : mai-juin 2009

Publication : novembre 2009

## Résumé

Eurobaromètre Spécial 317 / Vague 71.2 – TNS Opinion & Social

Sondage commandité par la Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances et coordonné par la Direction générale Communication.

Le présent document ne représente pas le point de vue de la Commission européenne.  
Les interprétations et les opinions qu'il contient n'engagent que les auteurs.



## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>1. DISCRIMINATION EN EUROPE : PERCEPTIONS ET ATTITUDES.....</b>	<b>4</b>
1.1 Aperçu des perceptions et des attitudes.....	4
1.2 L'origine ethnique.....	9
1.3 Age .....	11
1.4 Le handicap .....	12
1.5 Orientation sexuelle .....	14
1.6 Sexe.....	16
1.7 La religion ou les convictions.....	18
<b>2. LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION .....</b>	<b>21</b>
<b>3. CONNAISSANCE DE LA LOI .....</b>	<b>24</b>
3.1 Connaissance de la loi .....	24
3.2 Lieux privilégiés où s'adresser en cas de discrimination ou de harcèlement ...	27
<b>4. OPINIONS SUR L'EGALITE DES CHANCES AU TRAVAIL .....</b>	<b>29</b>
4.1 Soutien des mesures en faveur de l'égalité des chances dans le domaine ..... de l'emploi.....	29
4.2 Soutien aux mesures de surveillance .....	31
4.3 Perception de l'étendue des efforts déployés pour favoriser la diversité dans le travail .....	33
<b>5. L'IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....</b>	<b>34</b>
5.1 L'impact perçu de la crise sur l'importance et le financement des politiques favorisant l'égalité et la diversité.....	34
5.2 L'impact perçu de la crise sur l'ampleur de la discrimination sur le marché de l'emploi .....	36
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>37</b>

### ANNEXES

#### Spécifications techniques



## INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'une nouvelle étude Eurobaromètre sur le thème de la discrimination. Il s'agit de la troisième étude à ce sujet commanditée par la Commission Européenne, Direction Générale Emploi, Affaires Sociales et Egalités des Chances.

La législation européenne anti-discrimination est l'une des plus développées au monde. En 2000, l'Union Européenne a adopté deux directives au champ d'application étendu<sup>1</sup> visant à interdire toute discrimination dans le domaine de l'emploi en raison de la race ou de l'origine ethnique, de la religion ou des convictions, d'un handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle<sup>2</sup>. Pour ce qui est de l'origine raciale et ethnique, la législation est également applicable à d'autres aspects de la vie quotidienne, tels que l'enseignement et les services sociaux. Ces deux textes s'ajoutent aux nombreux actes législatifs adoptés au niveau de l'UE depuis 1975 dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le milieu professionnel<sup>3</sup>.

La première étude<sup>4</sup> a été conduite en été 2006 dans la perspective de l'**Année européenne 2007 de l'égalité des chances pour tous**. Cette Année européenne avait pour but d'informer les citoyens sur leurs droits, de célébrer la diversité et de favoriser l'égalité des chances pour tous au sein de l'Union européenne. Cette initiative ouvre la voie à l'adoption d'une stratégie plus audacieuse destinée à donner un élan à la lutte contre la discrimination au sein de l'UE<sup>5</sup>. Grâce au succès de l'Année européenne 2007 de l'égalité des chances pour tous<sup>6</sup>, la Commission a adopté dans son nouveau programme social du 2 juillet 2008 un ensemble d'initiatives anti-discriminations qui comprenait : la proposition d'une nouvelle directive relative à l'égalité de traitement interdisant la discrimination fondée sur l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle et la religion ou les convictions en-dehors de la sphère professionnelle ainsi qu'une communication présentant une approche globale afin d'intensifier la lutte contre la discrimination et de favoriser l'égalité des chances<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Directive 2000/43/EC du 29 juin 2000 et Directive 2000/78/EC du 27 novembre 2000. Ces deux directives se fondent sur l'Article 13 du Traité Union européenne qui stipule : « le Conseil, qui statue à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les croyances, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ». La discrimination en raison du sexe qui existe dans le milieu professionnel est interdite par plusieurs autres directives adoptées depuis 1975.

<sup>2</sup> Tout au long du rapport, nous employons l'acronyme LGBT pour nous référer aux: lesbiennes, gays, bisexuels, transgenre.

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations sur les droits à la non-discrimination et à l'égalité des chances, veuillez consulter le site [www.equality2007.europa.eu](http://www.equality2007.europa.eu) ou [www.stop-discrimination.info](http://www.stop-discrimination.info)

<sup>4</sup> Discrimination dans l'Union européenne: (Eurobaromètre spécial 263). Interviews réalisées en Juin-Juillet 2006. [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_263\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_263_fr.pdf)

<sup>5</sup> Des informations complémentaires sur la « Stratégie-cadre pour la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous » publiée par la Commission européenne en 2005, sont disponibles sur [http://ec.europa.eu/employment\\_social/fundamental\\_rights/pdf/pubst/poldoc/com07\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/pdf/pubst/poldoc/com07_fr.pdf).

<sup>6</sup> Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Mise en œuvre, résultats et évaluation globale de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous en 2007 COM/2008/0269 Final.

<sup>7</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Non-discrimination et égalité des chances: un engagement renouvelé {SEC(2008) 2172}/\* COM/2008/0420 final.

La deuxième étude a été effectuée début 2008 afin de déterminer dans quelle mesure les perceptions et les opinions ont changé dans ce domaine au cours de l'année écoulée<sup>8</sup>. Réalisée entre le 29 mai et le 15 juin 2009, cette dernière étude a introduit de nouvelles questions notamment pour déterminer si la crise économique a eu des effets néfastes sur la mise en œuvre des politiques et des actions de lutte contre la discrimination. En outre, cette étude a également couvert pour la première fois les trois pays candidats, soit la Croatie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) et la Turquie.

Ce résumé nous permet de comprendre dans quelle mesure les perceptions en matière de discrimination ont évolué depuis 2008.

Ces trois sondages ont été réalisés par les instituts du réseau TNS Opinion & Social. La méthodologie employée est celle des sondages Eurobaromètre de la Direction Générale Communication (Unité « Recherche et Analyse politique »)<sup>9</sup>. Une note technique relative aux interviews réalisées par les Instituts du réseau TNS Opinion & Social est jointe en annexe de ce rapport. Cette note précise les modalités d'interviews de même que les intervalles de confiance<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Discrimination en 2008 : (Eurobaromètre spécial 296). Interviews réalisées en Février-Mars 2008. [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_296\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_296_fr.pdf)

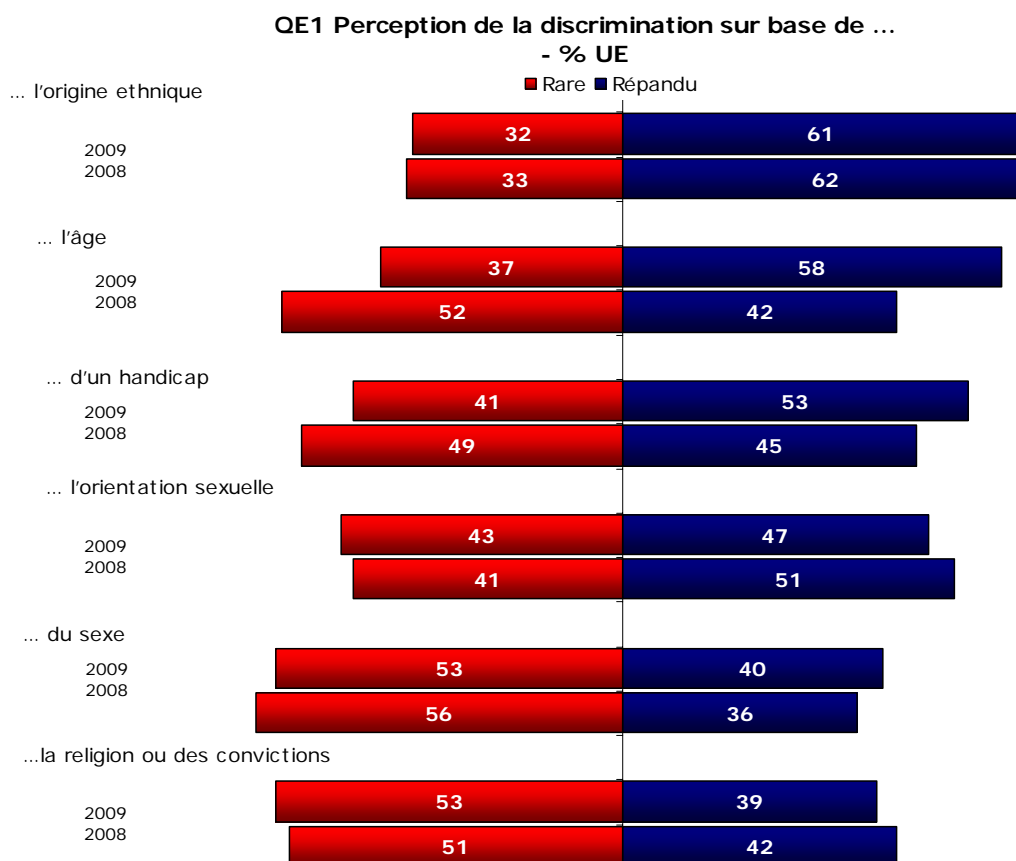
<sup>9</sup> [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm)

<sup>10</sup> Les tableaux de résultats sont joints en annexe. Il convient de noter que le total des pourcentages indiqué dans les tableaux du présent rapport peut excéder 100% lorsque les personnes interrogées ont la possibilité de donner plusieurs réponses à une même question.

## 1. DISCRIMINATION EN EUROPE : PERCEPTIONS ET ATTITUDES

### 1.1 Aperçu des perceptions et des attitudes

La discrimination pour des raisons ethniques (61%) est considérée comme la forme de discrimination la plus répandue dans l'UE, suivie par la discrimination fondée sur l'âge (58%) et le handicap (53%)<sup>11</sup>. Même si la perception de la discrimination pour des raisons ethniques n'a pas sensiblement évolué depuis 2008, nous constatons un grand changement de l'opinion publique concernant la discrimination fondée sur l'âge et le handicap : **les Européens perçoivent nettement plus souvent aujourd'hui la discrimination en raison de l'âge (+16 points depuis 2008). Cette tendance se confirme également pour le motif du handicap (+8 points)**. En 2008, la majorité des répondants considéraient que la discrimination fondée sur ces deux motifs était rare ; en revanche, aujourd'hui, plus de la moitié des Européens considèrent que la discrimination en raison de l'âge et du handicap est répandue.



NB : Les réponses « Ne sait pas » et « Inexistant » (SPONTANÉES) ne sont pas indiquées.

<sup>11</sup> QE1. Pour chacun des types de discrimination suivants, dites-moi si, selon vous, il s'agit de quelque chose de très répandu, assez répandu, plutôt rare ou très rare en (NOTRE PAYS). Des discriminations sur base ...

Par conséquent, en 2009, pour quatre des six motifs de discrimination examinés dans ce rapport (qui sont interdits par des actes législatifs adoptés au niveau de l'UE<sup>12</sup>), une proportion plus importante d'Européens estiment que la discrimination est plus répandue que rare. Outre la discrimination en raison de l'origine ethnique, de l'âge et du handicap, la discrimination en raison de l'orientation sexuelle a également été considérée comme répandue (47%), bien qu'à un niveau inférieur à 2008 (-4 points). Un nombre considérable d'Européens – plus d'un tiers - pensent également que la discrimination en raison du sexe et de la religion ou des convictions est répandue. Cependant, il convient de noter que ces deux derniers motifs de discrimination sont considérés comme étant rares par une majorité absolue de répondants (53% dans les deux cas).

Dans cette étude, les personnes ont également été interrogées sur leurs expériences personnelles en matière de discrimination. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, **16% des citoyens européens ont signalé avoir été personnellement victimes de discrimination ou de harcèlement** sur la base d'au moins un des motifs indiqués dans cette étude ; à savoir le sexe, le handicap, l'origine ethnique, l'âge<sup>13</sup>, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions<sup>14</sup>. Comme en 2008, **l'âge a été le motif de discrimination le plus courant**, avec six pour cent des répondants ayant déclaré avoir été discriminés au courant de l'année. Il est suivi par la discrimination en raison du sexe et de l'origine ethnique, subie par trois pour cent des répondants<sup>15</sup>.

---

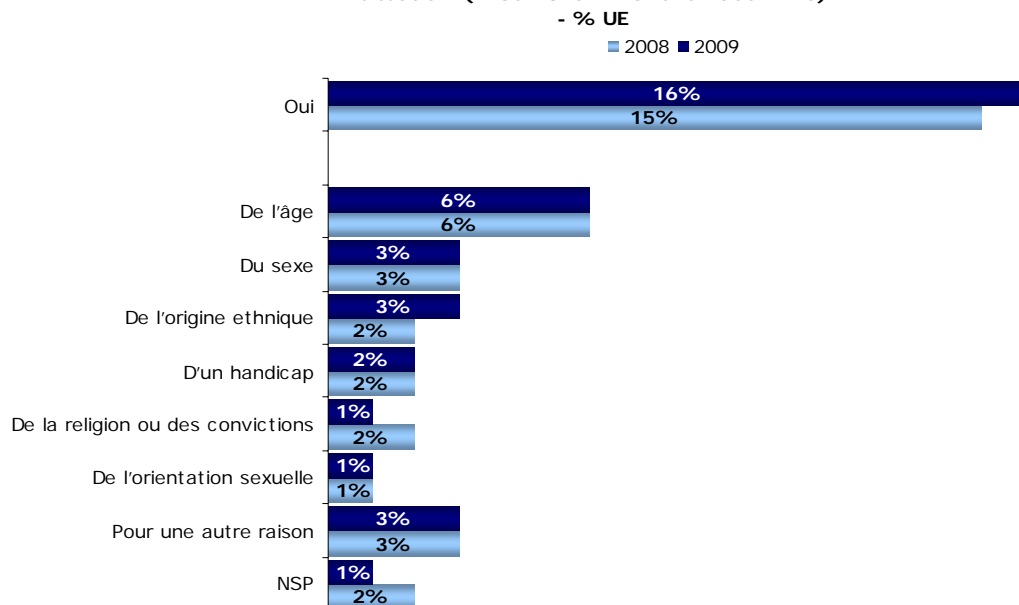
<sup>12</sup> Les pays membres de l'UE sont libres d'adopter des mesures de lutte contre la discrimination plus strictes, comme par exemple l'interdiction de la discrimination fondée sur d'autres motifs, déjà mise en œuvre dans plusieurs pays.

<sup>13</sup> Note : il a été volontairement décidé de ne pas spécifier dans le questionnaire si cette discrimination était basée sur le jeune âge ou l'âge avancé, afin de laisser les répondants libres d'interpréter à leur façon la discrimination fondée sur l'âge.

<sup>14</sup> QE3 Au cours des 12 derniers mois, vous êtes-vous personnellement senti(e) discriminé(e) ou harcelé(e) à cause de l'une ou plusieurs des raisons suivantes ? Veuillez me donner toutes les réponses qui s'appliquent à la situation. (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

<sup>15</sup> Par ailleurs, 3% des répondants mentionnent avoir subi une discrimination sur la base de motifs différents de ceux énoncés dans l'enquête.

QE3. Au cours des 12 derniers mois, vous êtes-vous personnellement senti(e) discriminé(e) ou harcelé(e) à cause de l'une ou plusieurs des raisons suivantes ? S'agissait-il d'une discrimination ou d'un harcèlement sur base ... ? Veuillez me donner toutes les réponses qui s'appliquent à la situation. (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)



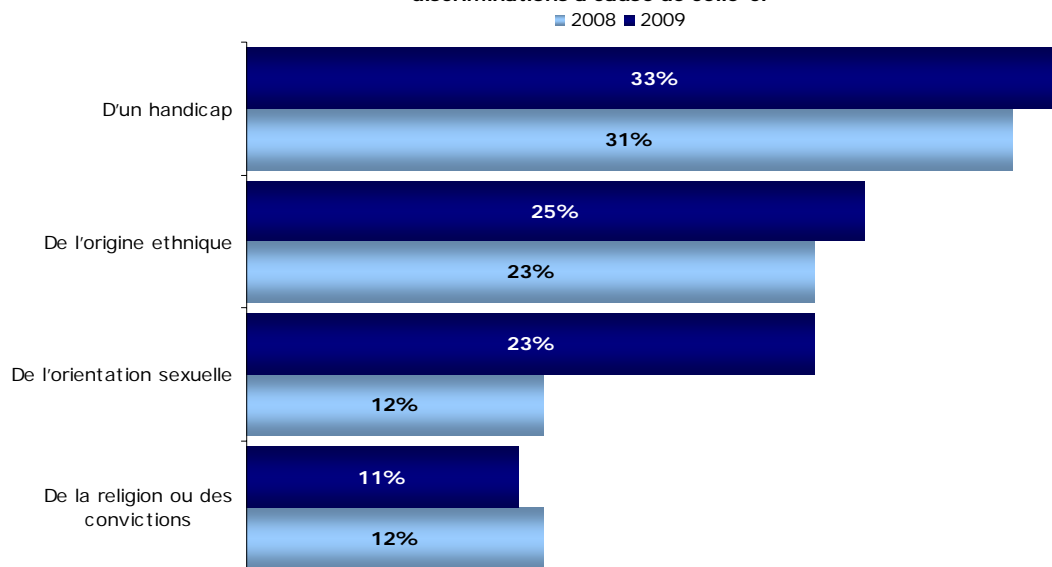
La **corrélation entre les répondants déclarant appartenir à un groupe minoritaire et l'expérience personnelle de discrimination** est manifeste particulièrement dans le cas de la discrimination en raison du handicap, de l'appartenance ethnique et de l'orientation sexuelle.

Ceci suggère que soit les minorités qui se déclarent comme telles sont plus susceptibles de subir une discrimination, soit l'expérience de la discrimination ou du harcèlement est un facteur significatif chez les personnes qui estiment appartenir à une « minorité » dans ces termes.

Le graphique ci-dessous illustre bien cette corrélation. Par exemple, un quart des Européens qui déclarent appartenir à un groupe minoritaire en termes d'origine ethnique, déclarent aussi avoir été discriminés pour cette raison au cours des 12 derniers mois. En revanche, le nombre d'expériences de la discrimination sur une base ethnique représente à peine trois pour cent de l'ensemble des Européens, et pas seulement ceux qui indiquent appartenir à un groupe minoritaire.

QE3 / QE17 Au cours des 12 derniers mois, vous êtes-vous personnellement senti(e) discriminé(e) ou harcelé(e) à cause de l'une ou plusieurs des raisons suivantes ?  
- % UE27

% des répondants se déclarant membre d'une minorité ayant été victime de discriminations à cause de celle-ci



Bases : Tous les répondants déclarant appartenir à une minorité pour les motifs examinés (handicap n=586 ; origine ethnique n=1210 ; orientation sexuelle n=255 ; religion ou convictions n=1092). Attention : échantillons de petite taille.

NB : Pour ce qui est de la question relative à l'appartenance à une minorité, il n'y avait pas d'option concernant « l'âge » ou le « sexe ».

Ces résultats sont, en général, relativement similaires à ceux de 2008. L'augmentation enregistrée parmi les répondants qui déclarent appartenir à une minorité en termes d'orientation sexuelle se base sur des échantillons trop limités pour justifier l'écart enregistré par rapport à 2008<sup>16</sup>.

Afin de mieux comprendre les attitudes des citoyens à l'égard de différents groupes, une question, posée pour la première fois en 2008, a été reposée cette année<sup>17</sup>. Ainsi, nous avons demandé aux répondants d'évaluer leur sentiment si une personne issue d'un groupe spécifique était nommée à la plus haute fonction politique du pays à l'aide d'une échelle de 1 à 10, où 10 signifie être « tout à fait à l'aise »<sup>18</sup>.

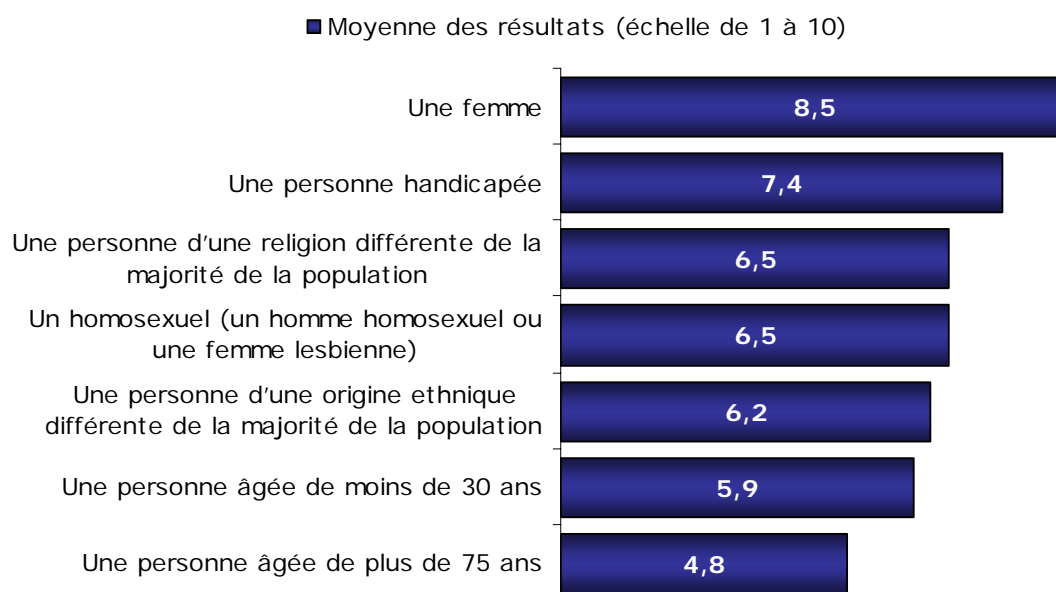
<sup>16</sup> En 2009, 255 répondants ont déclaré appartenir à une minorité sexuelle. Ce nombre était inférieur en 2008 (n=190).

<sup>17</sup> QE6 Et sur une échelle de 1 à 10, pourriez-vous me dire ce que vous ressentiriez si une personne appartenant à chacune des catégories suivantes était élue au plus haut poste politique en (NOTRE PAYS) ? Le « 1 » signifiant « très mal à l'aise » et « 10 » « tout à fait à l'aise » avec cette situation.

<sup>18</sup> Les réponses sont nettement plus négatives qu'en 2008 mais cela s'explique par le contexte : en 2008, il a d'abord été demandé aux personnes ce qu'elles ressentaient si leur voisin était issu d'une minorité. En revanche, cette question n'a pas été posée en 2009. Les résultats de 2008 sont consultables sur l'Eurobaromètre Spécial 296 : [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_296\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_296_fr.pdf)

**Les Européens font d'importantes distinctions en fonction du groupe concerné.** Ils sont peu opposés à ce que la plus haute fonction politique soit occupée par une femme (8,5) ou une personne handicapée (7,4). En revanche, ils montrent davantage de réticence dans le cas de l'orientation sexuelle, de la religion (6,5 pour chaque groupe) ou d'une personne d'origine ethnique différente du reste de la population (6,2). L'âge est également considéré comme un problème, particulièrement si la personne a plus de 75 ans (4,8) ou moins de 30 ans (5,9).

**QE6. Et sur une échelle de 1 à 10, pourriez-vous me dire ce que vous ressentiriez si une personne appartenant à chacune des catégories suivantes était élue au plus haut poste politique en (NOTRE PAYS). - % UE27**



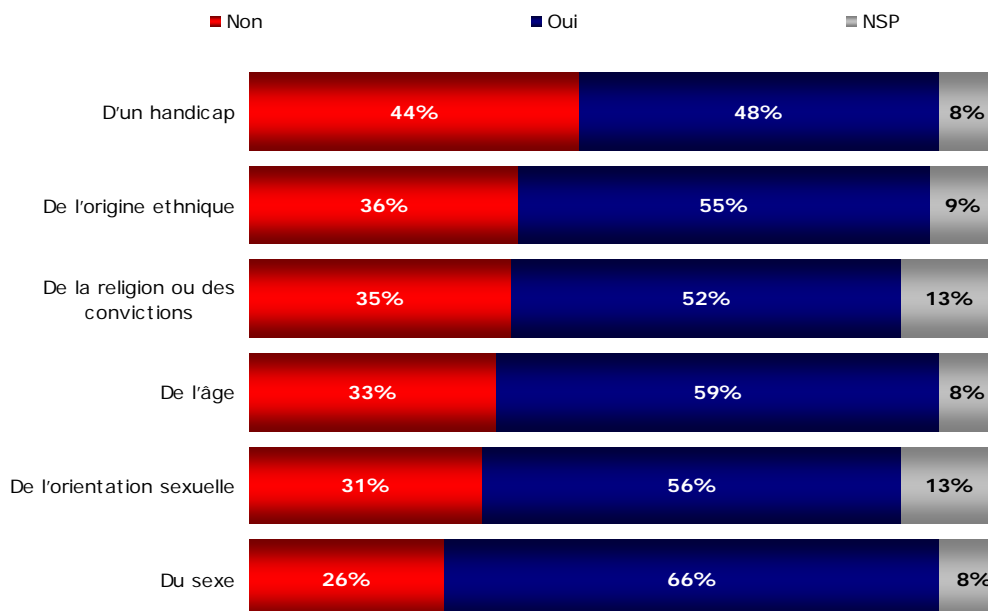
Cette dernière étude a ajouté une nouvelle question pour déterminer dans quelle mesure les Européens pensent que la diversité est reflétée dans les médias. Une fois de plus, les différents motifs de discrimination ont été passés au crible. Ainsi, sur tous les motifs de discrimination, une part significative des répondants européens estiment que la diversité n'est pas suffisamment reflétée dans les médias<sup>19</sup>. Cette perception est particulièrement fréquente dans le cas du « handicap » qui est considéré par 44% des Européens comme étant insuffisamment reflété dans les médias.

Près d'un tiers des Européens partagent cette opinion en ce qui concerne l'origine ethnique (36%), la religion ou les convictions (35%), l'âge (33%) et l'orientation sexuelle (31%). La diversité en termes de sexe est considérée par environ un quart des Européens comme étant insuffisamment reflétée dans les médias (26%)<sup>20</sup>.

<sup>19</sup> QE11 : Pensez-vous que la diversité est suffisamment représentée dans les médias, en ce qui concerne ... ?

<sup>20</sup> Le total des réponses « Non » est présenté, englobant les réponses « Non pas du tout » et « Non, plutôt pas »

QE11. Pensez-vous que la diversité est suffisamment représentée dans les médias, en ce qui concerne ... ?

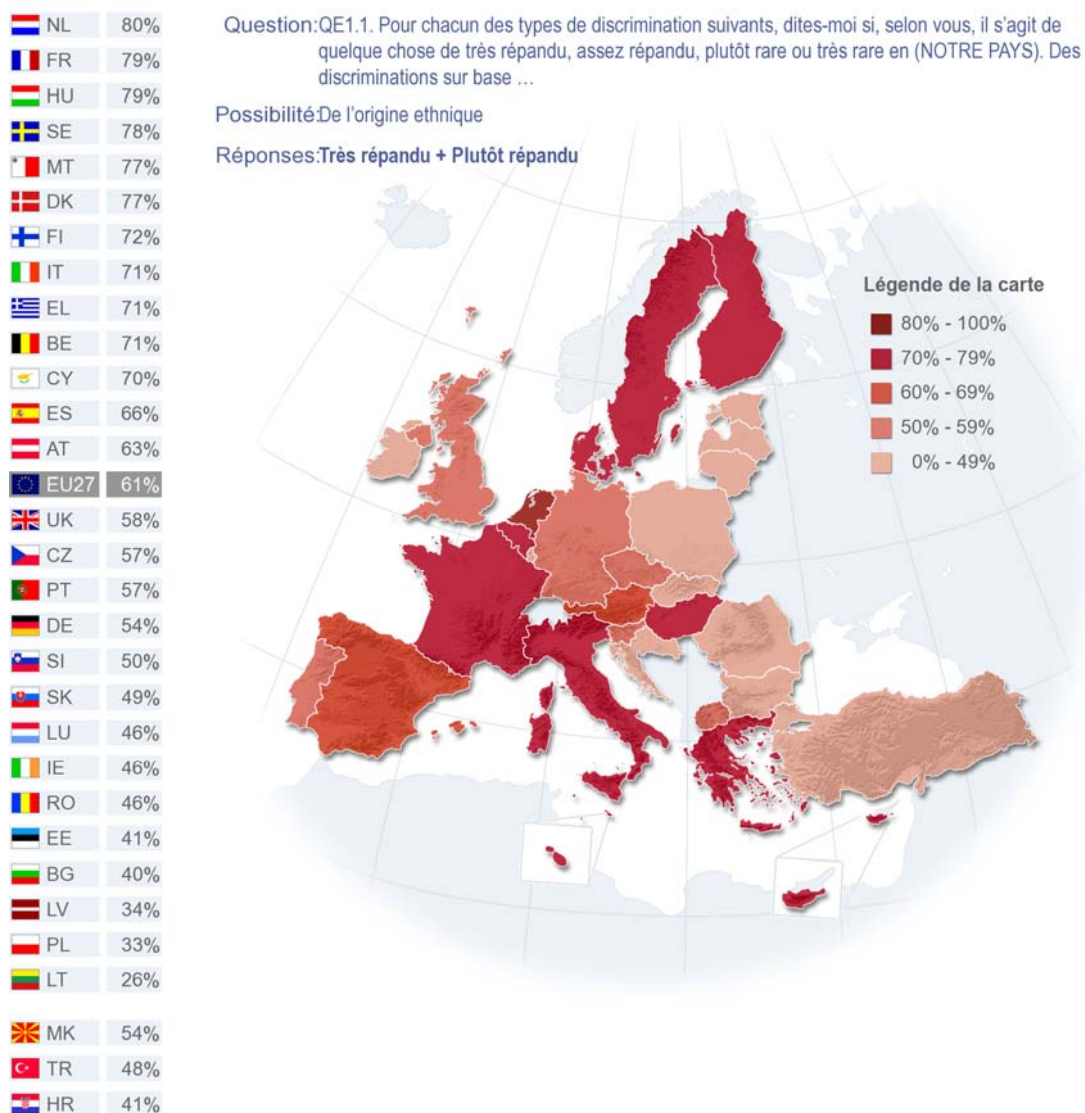


## 1.2 L'origine ethnique

Parmi les six motifs de discrimination examinés dans cette étude, **la discrimination en raison de l'origine ethnique est considérée comme la plus répandue** : 16% des citoyens européens pensent qu'elle est très répandue dans leur pays, et 45% croient qu'elle est assez répandue. Un quart des répondants considèrent qu'elle est assez rare puis sept pour cent pensent qu'elle est très rare et à peine trois pour cent répondent spontanément qu'elle est inexistante dans leur pays. Quatre pour cent des personnes interrogées « ne savent pas ».

L'étude révèle **des résultats très contrastés d'un pays à l'autre** sur la question de l'ampleur de la discrimination ethnique. Celle-ci est jugée répandue par au moins trois quarts des citoyens des Pays-Bas (80%), de France, de Hongrie (79% dans les deux pays), de Suède (78%), du Danemark et de Malte (77% dans les deux pays). En revanche, en bas de l'échelle, moins de 4 répondants sur 10 en Lituanie (26%), en Pologne (33%) et en Lettonie (34%) partagent cette opinion. Dans ces trois pays, nous constatons même un nombre supérieur à la moyenne de citoyens déclarant que la discrimination en raison de l'origine ethnique est inexistante (respectivement 10%, 9% et 11% par rapport à la moyenne de l'UE de 3%). En Bulgarie et en Estonie, ce résultat est encore plus élevé (12%).

Les chiffres susmentionnés doivent être interprétés à la lumière des profils ethniques des pays concernés et de l'ampleur du débat public sur les questions telles que l'appartenance ethnique, l'immigration et le multiculturalisme.



Cet écart sensible entre les résultats nationaux constitue un phénomène complexe qui exige une explication plus approfondie. Tout d'abord, la *perception* de la fréquence de la discrimination ethnique n'est pas liée à un plus grand nombre de citoyens *ayant subi* des discriminations dans ces pays : en effet, aucun des pays cités, où au moins trois quarts des répondants ont déclaré que la discrimination ethnique était répandue, n'a enregistré de réponses supérieures à la moyenne indiquant une expérience de discrimination ethnique.

Une fois de plus, nous pourrions expliquer ce phénomène par le fait que la perception de la discrimination ethnique dans les contextes nationaux dépend de la fréquence à laquelle les médias nationaux font état de ces sujets ainsi que de la visibilité des populations issues de minorités ethniques.

**Le fait d'avoir des amis d'origine ethnique différente permet de sensibiliser les citoyens à la question de la discrimination fondée sur ce motif.** Ainsi, 67% des répondants qui sont dans ce cas déclarent que la discrimination est répandue dans leur pays. En revanche, ce résultat chute à 54% des répondants n'ayant pas d'amis d'une autre origine ethnique<sup>21</sup>.

Il est intéressant de noter que **les personnes qui déclarent appartenir à une minorité ethnique sont à peine plus nombreuses que la moyenne à penser que la discrimination ethnique est répandue** dans leur pays.

QE1.1 DISCRIMINATION SUR LA BASE DE L'ORIGINE ETHNIQUE	Total %	QE16. AMIS D'ORIGINE ETHNIQUE DIFFERENTE		QE17. SE CONSIDERANT COMME APPRTEENANT A UNE MINORITE
		Oui	Non	Ethnique*
Répandue	61%	67%	54%	65%
Rare	32%	29%	36%	31%

\*Note : Dans ce tableau, les chiffres relatifs aux répondants déclarant appartenir à une minorité ethnique doivent être considérés uniquement à titre indicatif, étant donné la taille réduite de l'échantillon (n=1210). En d'autres termes, 5% des Européens estiment faire partie d'une minorité ethnique.

### 1.3 Age

Comme nous l'avons déjà souligné, **les opinions sur l'ampleur de la discrimination en raison de l'âge se sont inversées en une année.** Ce rapport montrera plus loin que la crise économique est le facteur clé de ce changement d'opinion.

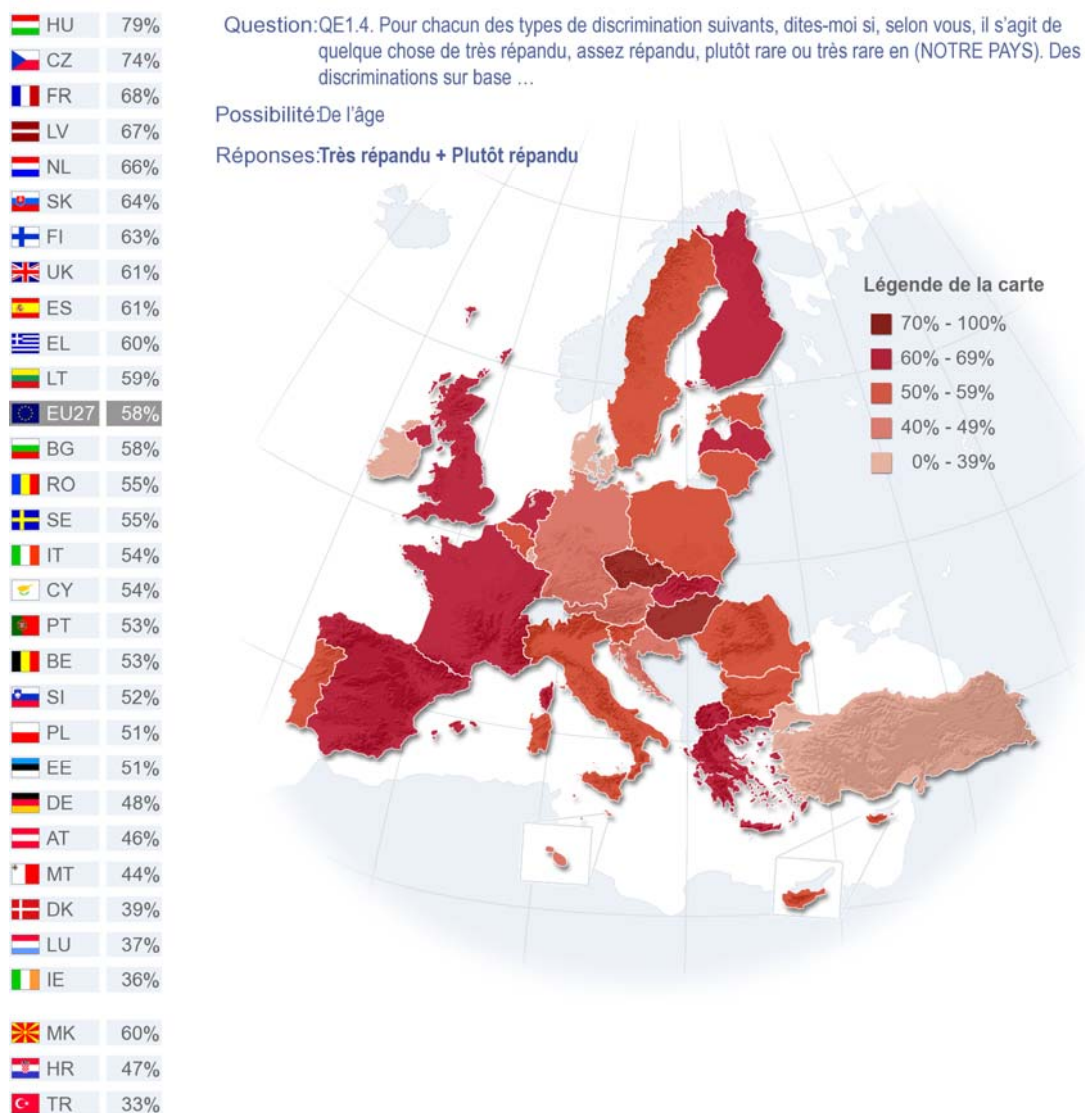
Tandis qu'en 2008, une majorité absolue d'Européens percevaient que la discrimination sur la base de l'âge était rare (52%), ce résultat a évolué en 2009, puisque 58% des répondants considèrent aujourd'hui qu'elle est répandue (16% très répandue, 42% assez répandue) contre 37% qui estiment qu'elle est rare (10% très rare, 27% assez rare). Deux pour cent pensent que la discrimination en raison de l'âge est inexistante dans leur pays et trois pour cent « ne savent pas ».

Il est important de préciser que lorsque les citoyens ont été interrogés sur l'ampleur de la discrimination fondée sur l'âge, il ne leur a pas été précisé si cette discrimination était basée sur le jeune âge ou l'âge avancé. Ainsi, les citoyens ont interprété différemment cette question au moment de répondre.

Indépendamment de cette tendance, **l'opinion majoritaire dans tous les pays à l'exception de six<sup>22</sup>, considère que la discrimination fondée sur l'âge est répandue.** En réalité, dans 22 des 30 pays sondés, cette opinion est partagée par une majorité absolue des répondants. La Hongrie est en première position avec 79% des répondants ayant déclaré que la discrimination fondée sur l'âge est répandue dans leur pays, suivie par les citoyens de la République tchèque (74%), de France (68%), de Lettonie (67%) et des Pays Bas (66%).

<sup>21</sup> Il convient de noter que le fait d'avoir des amis Roms ne constitue pas un facteur distinctif : globalement, 64% des répondants ayant des amis Roms considèrent que la discrimination est répandue contre 61% des répondants n'ayant pas d'amis Roms.

<sup>22</sup> Les six pays en question sont : la Turquie, l'Irlande, le Luxembourg, le Danemark, Malte et l'Allemagne.



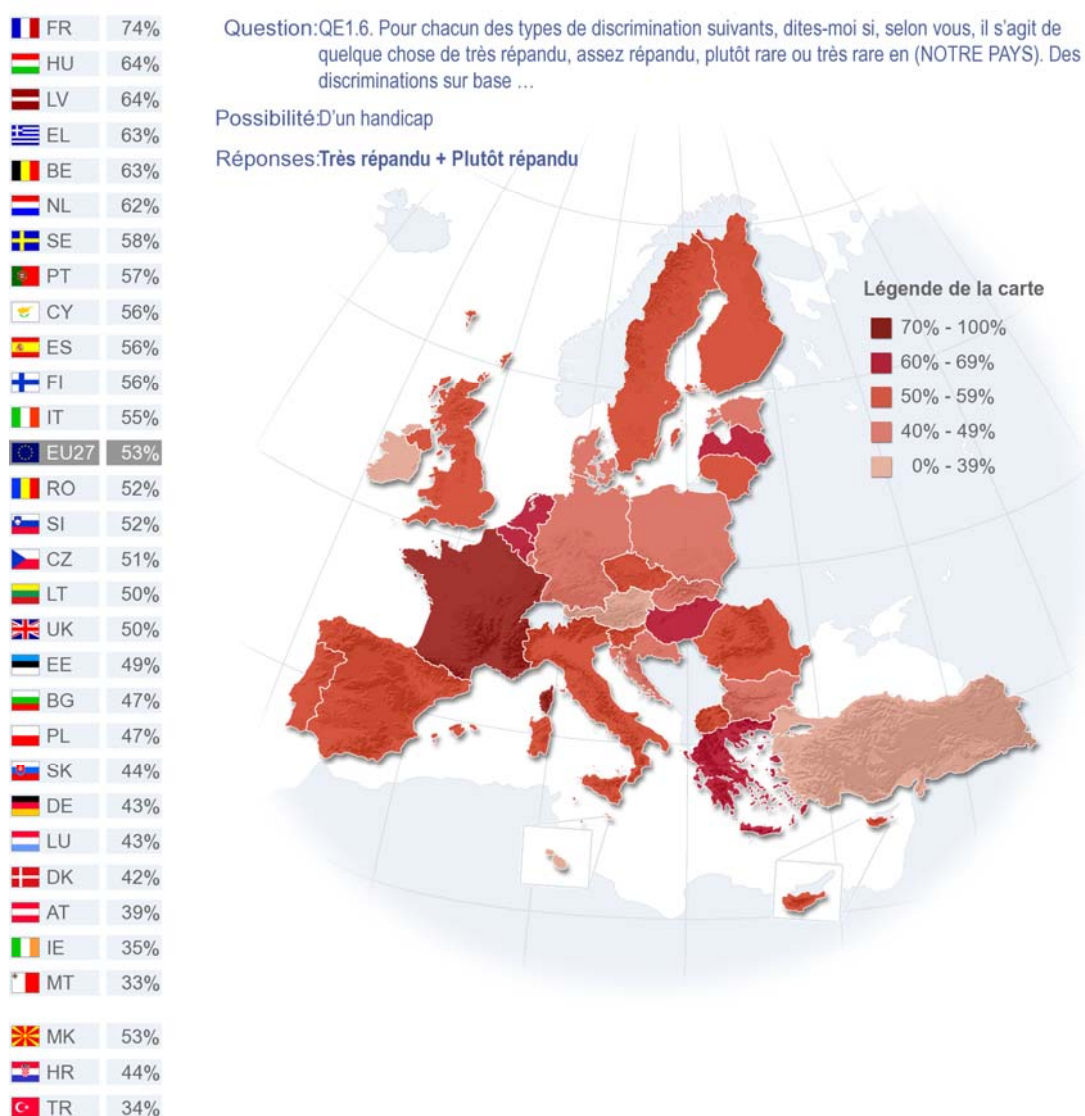
L'analyse des résultats montre que **les citoyens âgés de 40 ans ou plus sont plus susceptibles de déclarer que la discrimination fondée sur l'âge est répandue**, contrairement aux autres formes de discrimination qui sont davantage considérées répandues par la tranche d'âge la plus jeune.

#### 1.4 Le handicap

Nous avons noté la même évolution des opinions pour la discrimination fondée sur le handicap que sur l'âge. **Alors que la majorité des répondants considéraient en 2008 que la discrimination basée sur le handicap était rare (49%), aujourd'hui la tendance s'est inversée, puisque la majorité des citoyens (53%) estiment que celle-ci est répandue (13% très répandue, 40% assez répandue).** Un peu plus de quatre citoyens sur dix (41%) considèrent aujourd'hui qu'elle est rare (10% très rare, 31% assez rare).

Deux pour cent pensent que la discrimination en raison du handicap est inexistante dans leur pays et quatre pour cent ont donné la réponse « Ne sait pas ».

Les résultats par pays montrent une fois de plus, une variation considérable des opinions, entre les pays où la discrimination est considérée très répandue comme la France (74% répandue), la Lettonie, la Hongrie (64% dans les deux pays), la Belgique, la Grèce (63% dans les deux pays) et les Pays Bas (62%). Les pays où cette perception est la moins courante sont Malte (33%), la Turquie (34%), l'Irlande (35%), et l'Autriche (39%).



A nouveau, l'étude indique que **le fait d'avoir des amis handicapés amène les répondants à croire que la discrimination est répandue dans le pays où ils vivent**. Ce phénomène avait déjà été souligné dans le cas de la discrimination pour des raisons ethniques.

Cependant, contrairement aux résultats décrits précédemment pour l'appartenance ethnique, **les citoyens qui se considèrent handicapés sont nettement plus enclins à déclarer que, selon eux, la discrimination en raison du handicap est répandue.**

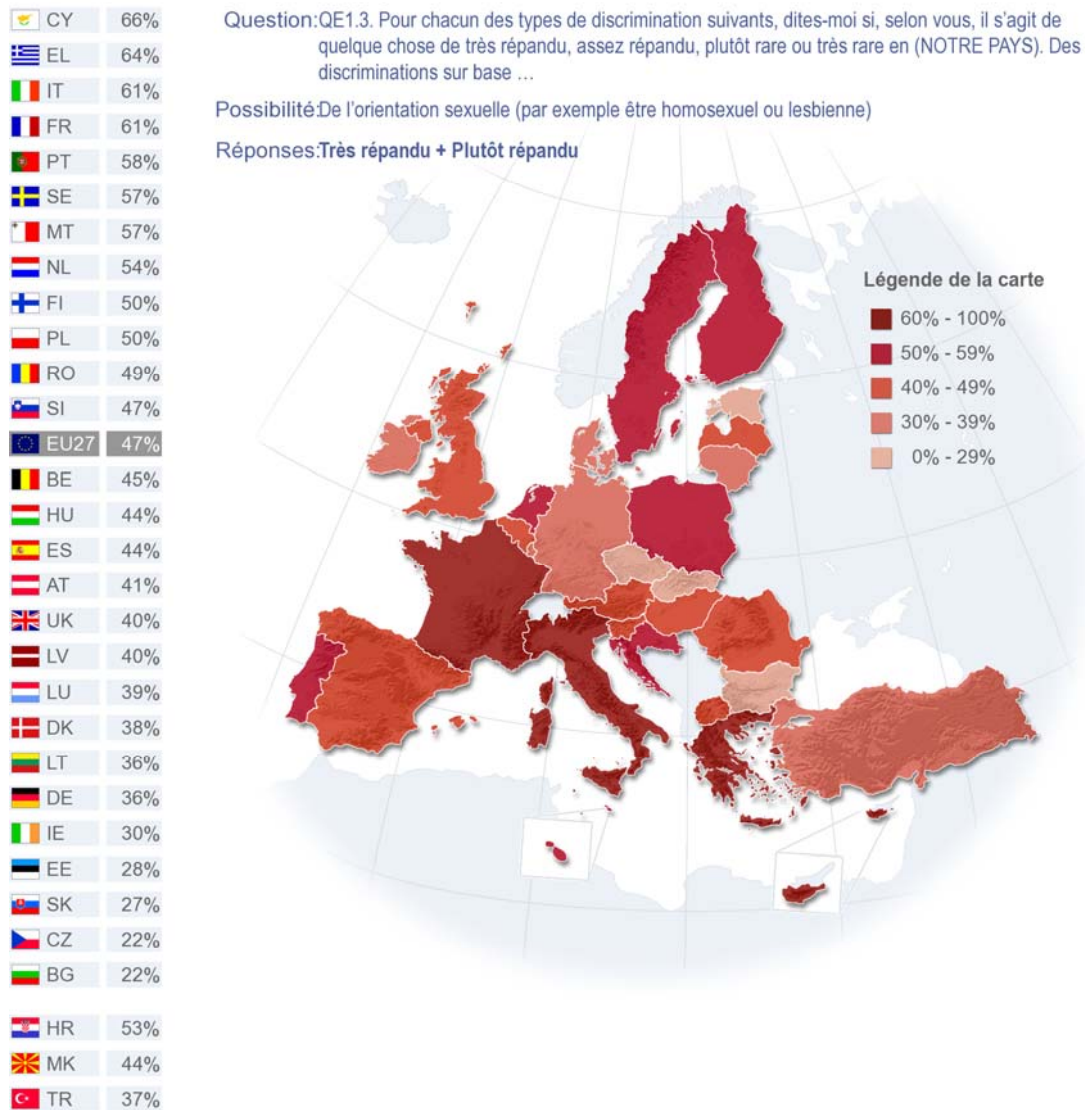
QE1.6 DISCRIMINATION SUR LA BASE D'UN HANDICAP	Total %	QE16.4 AMIS HANDICAPES		QE17 SE CONSIDERANT COMME APPARTENANT A UNE MINORITE
		Oui	Non	Handicapée*
Répandue	53%	56%	50%	69%
Rare	41%	39%	43%	29%

\*Note : Les résultats relatifs aux répondants qui, en tant que handicapés, affirment appartenir à une minorité sont donnés à titre indicatif, car l'échantillon n'est pas suffisamment important (n=586), c'est-à-dire que seuls 2% des Européens estiment appartenir à ce groupe minoritaire.

### 1.5 Orientation sexuelle

Contrairement à ce qui a été énoncé pour la discrimination en raison de l'âge et du handicap, **les Européens sont aujourd'hui, en moyenne, moins enclins qu'en 2008, à considérer que la discrimination en raison de l'orientation sexuelle est répandue dans l'UE** ; celle-ci semble être la quatrième raison de discrimination la plus répandue dans l'UE. Moins de la moitié des répondants (47%) pensent que ce motif de discrimination est répandu (12% très répandu, 35% assez répandu), contrairement à 43% qui pensent qu'il est rare (32% assez rare, 11% très rare). Trois pour cent déclarent que la discrimination en raison de l'orientation sexuelle est inexistante dans leur pays alors que sept pour cent « ne savent pas ».

En examinant les résultats par pays, la tendance de 2008 se confirme, à savoir que la discrimination pour des raisons d'orientation sexuelle est considérée comme étant **particulièrement répandue dans un certain nombre de pays méditerranéens**. Par exemple, les deux premiers pays qui partagent cette opinion sont Chypre (66%) et la Grèce (64%). L'Italie et la France (61% dans les deux pays) ont également enregistré des résultats nettement supérieurs à la moyenne de l'UE de 47%.



En examinant les taux les plus faibles, nous constatons que **la discrimination en raison de l'orientation sexuelle est perçue comme étant nettement moins répandue dans la plupart des nouveaux pays membres de l'UE** – à savoir la Bulgarie, la République tchèque (22% dans les deux pays), la Slovaquie (27%) et l'Estonie (28%).

Il convient de noter qu'une proportion inférieure à la moyenne dans ces pays déclare avoir des amis LGBT<sup>23</sup>. Inversement, dans les pays qui enregistrent une proportion supérieure à la moyenne ayant des amis LGBT, la perception de l'ampleur de la discrimination pour des raisons d'orientation sexuelle atteint des sommets dans le classement par pays<sup>24</sup>. Par conséquent, il semblerait que le fait d'avoir des amis LGBT amène les répondants à considérer que la discrimination sur cette base est répandue.

Les résultats de l'étude semblent indiquer que les personnes qui ont le sentiment d'appartenir à une minorité sexuelle perçoivent plus fréquemment que ce type de discrimination est répandu. Cependant, en raison de la taille réduite de l'échantillon, il n'est pas possible de donner une valeur statistique à cette conclusion.

QE1.3 DISCRIMINATION SUR LA BASE DE L'ORIENTATION SEXUELLE	Total %	QE16. AMIS LGBT		QE17. SE CONSIDERANT COMME APPARTENANT A UNE MINORITE
		Oui	Non	Sexuelle*
Répandue	47%	53%	44%	57%
Rare	43%	44%	43%	39%

\* Note : Dans ce tableau, les résultats relatifs aux répondants déclarant appartenir à une minorité sexuelle doivent être considérés avec précaution, étant donné la taille réduite de l'échantillon (n=255). En d'autres termes, 1% des Européens estiment faire partie d'une minorité sexuelle.

## 1.6 Sexe

**La discrimination en raison du sexe est l'une des deux formes de discrimination que les citoyens considèrent comme étant plus rare que répandue : 53% des répondants pensent qu'elle est rare** (15% très rare et 38% assez rare) et **40% déclarent qu'elle est répandue** (33% assez répandue et 7% très répandue). Trois pour cent répondent spontanément qu'elle est inexistante et quatre pour cent indiquent « Ne sait pas ».

Cette tendance générale se confirme dans tous les pays à l'exception de quelques-uns. En examinant les exceptions, nous constatons que trois pays ont déclaré que la discrimination sur la base du sexe est répandue : la Hongrie (57%), la France (54%) et la Suède (52%). Dans cinq autres pays - Grèce, Chypre, Italie, ARYM et Turquie – les opinions sont divisées. À l'autre extrémité du classement, environ deux personnes sur trois au Luxembourg (69%), au Danemark, en Irlande, en Finlande (respectivement 67%) et en Allemagne (65%), pensent que la discrimination sur la base du sexe est rare dans leur pays.

<sup>23</sup> En Bulgarie, 7% des répondants ont des amis LGBT contre 20% en République tchèque, 17% en Estonie, 15% en Slovaquie, par rapport à une moyenne de 38% de l'UE.

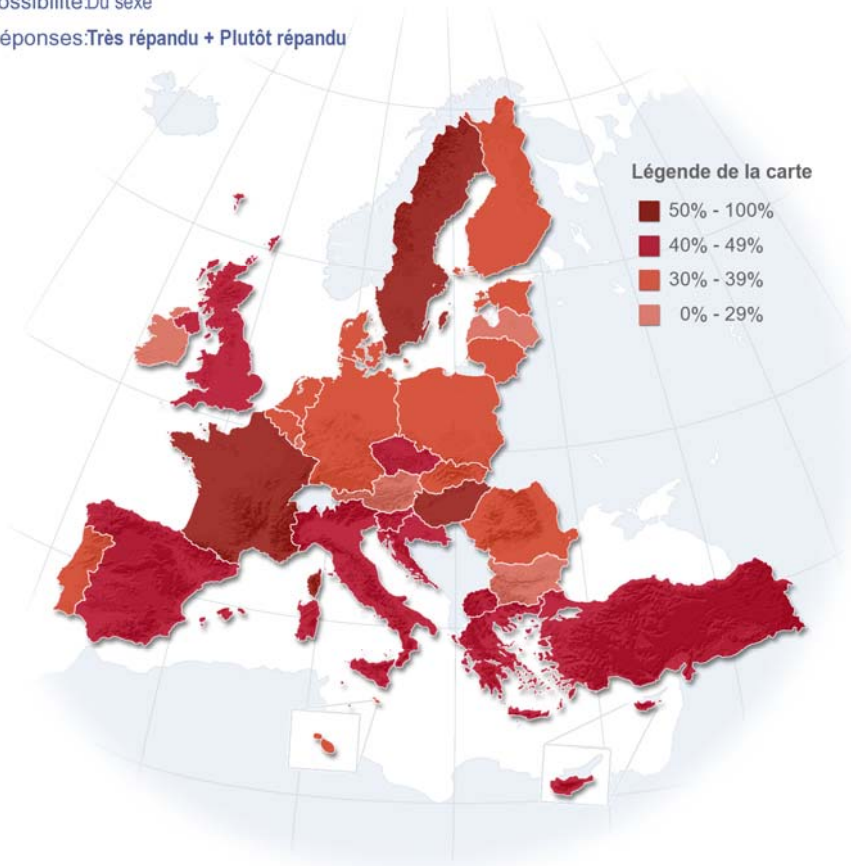
<sup>24</sup> Les proportions les plus importantes sont enregistrées par les Pays-Bas (68%), suivis par la Suède et la France (59%).

	HU	57%
	FR	54%
	SE	52%
	EL	49%
	CY	48%
	IT	46%
	ES	45%
	CZ	45%
	UK	43%
	SI	40%
	EU27	40%
	BE	39%
	NL	38%
	RO	38%
	SK	36%
	PT	35%
	MT	34%
	EE	33%
	LT	33%
	DK	31%
	FI	31%
	PL	30%
	DE	30%
	LV	29%
	AT	28%
	LU	25%
	IE	20%
	BG	20%
	MK	44%
	HR	42%
	TR	41%

Question:QE1.2. Pour chacun des types de discrimination suivants, dites-moi si, selon vous, il s'agit de quelque chose de très répandu, assez répandu, plutôt rare ou très rare en (NOTRE PAYS). Des discriminations sur base ...

Possibilité:Du sexe

Réponses:Très répandu + Plutôt répandu



Bien que les personnes des **deux sexes aient davantage tendance à considérer que la discrimination en raison du sexe est plus rare que répandue**, nous constatons un écart considérable: 44% des femmes en Europe pensent que celle-ci est répandue, contre 37% des hommes.

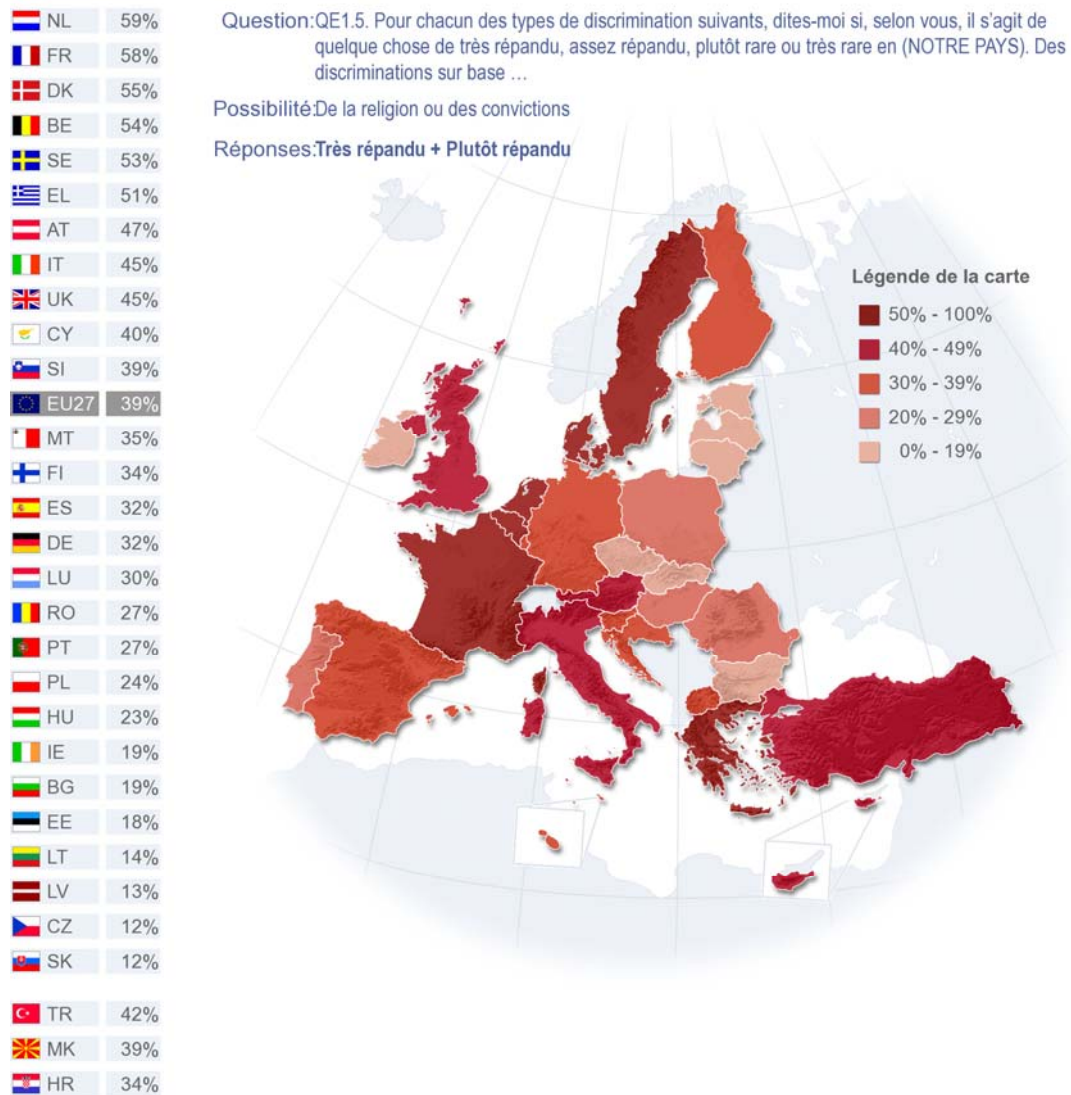
QE1.2 DISCRIMINATION SUR LA BASE DU SEXE	Total %	PAR SEXE	
		HOMMES	FEMMES
Répandue	40%	37%	44%
Rare	53%	56%	49%

## 1.7 La religion ou les convictions

**La discrimination en raison de la religion ou des convictions est considérée comme la forme de discrimination la moins répandue dans l'UE :** 39% des répondants considèrent qu'elle est répandue et plus de la moitié (53%) pensent qu'elle est rare. Quatre pour cent pensent qu'elle n'existe pas dans leur pays et la même proportion de répondants est incapable de répondre.

Une fois de plus, les réponses sont plutôt modérées : 30% des répondants indiquent que ce type de discrimination est assez répandu tandis que 30% pensent qu'il est assez rare. En revanche, 9% indiquent qu'il est très répandu et 16% qu'il est très rare.

La discrimination fondée sur la religion/ les convictions est perçue comme la plus répandue aux Pays Bas (59%) et en France (58%), suivis du Danemark (55%), de la Belgique (54%), de la Suède (53%) et de la Grèce (51%). Il convient de noter qu'il s'agit des pays où les questions liées à l'immigration occupent une place prépondérante dans les débats publics. A l'inverse, à peine 12% des répondants en République tchèque et en Slovaquie, 13% en Lettonie et 14% en Lituanie, pensent que ce type de discrimination est répandu dans leur pays. Cela s'explique par le fait que tous ces pays connaissent assez peu de diversité religieuse.



A cet égard, la carte montre que tous les nouveaux Etats membres, excepté Chypre et la Slovaquie, enregistrent des taux inférieurs à la moyenne de l'UE et se placent, donc au bas du classement. Dans les trois pays candidats, les opinions sont plus proches de la moyenne de l'UE.

Comme nous l'avons constaté pour les citoyens handicapés, **les Européens qui estiment appartenir à une minorité religieuse déclarent plus fréquemment que la discrimination en raison de la religion ou des convictions est répandue.**

QE1.5 DISCRIMINATION SUR LA BASE DE LA RELIGION OU DES CONVICTIONS	Total %	QE16.5 AMIS AYANT UNE RELIGION OU DES CONVICTIONS DIFFERENTES		QE17. SE CONSIDERANT COMME APPARTENANT A UNE MINORITE
		Oui	Non	Religieuse*
Répandue	39%	41%	36%	51%
Rare	53%	53%	53%	45%

\*Note : Les résultats des répondants qui considèrent appartenir à une minorité religieuse doivent être examinés à titre indicatif uniquement, étant donné la taille réduite de l'échantillon (n=1092), c'est-à-dire que seulement 4% des Européens déclarent appartenir à une minorité religieuse.

Une fois de plus, il convient de noter que les citoyens ayant des amis LGBT sont plus enclins à considérer que la discrimination en raison de la religion ou des convictions est répandue (47%) que ceux qui ont des amis appartenant au groupe qu'ils considèrent victime de discrimination.

Cela confirme l'idée que celui qui a un cercle social composé particulièrement d'amis ou de relations d'une orientation sexuelle différente, peut devenir plus sensible à la question de la discrimination en général.

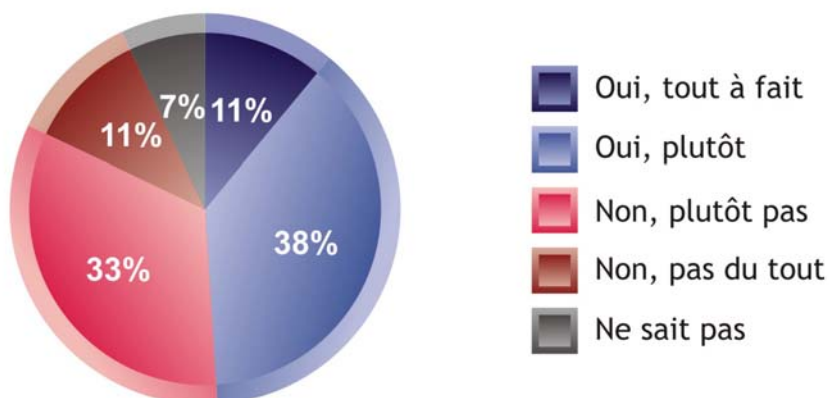
LA DISCRIMINATION EST REPANDUE EN FONCTION DE...	TOTAL UE DES 27	AMIS LGBT	AMIS D'ORIGINE ETHNIQUE DIFFERENTE	AMIS ROMS	AMIS HANDICAPES	AMIS DE RELIGION DIFFERENTE
...L'origine ethnique	61%	71%	67%	64%	65%	65%
...Le sexe	40%	46%	42%	44%	42%	42%
...L'orientation sexuelle	47%	53%	50%	51%	49%	48%
...L'âge	58%	61%	59%	62%	60%	59%
...La religion	39%	47%	42%	40%	41%	41%
...Le handicap	53%	60%	56%	58%	56%	56%

## 2. LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Sur la base des résultats globaux au niveau de l'UE, l'étude montre que **l'opinion est divisée sur l'étendue des efforts déployés dans le pays pour lutter contre toute forme de discrimination**. Tandis qu'une courte majorité de 49% de répondants estiment que ces efforts sont suffisants, 44% pensent l'inverse. Avec seulement sept pour cent de réponses « ne sait pas », le niveau de prise de conscience du problème de la discrimination semble important<sup>25</sup>.

L'opinion tend plutôt à être modérée qu'absolue, puisque les réponses « oui, plutôt » (38%) et « non, plutôt pas » (33%) excèdent en effet le nombre des réponses « oui, tout à fait » et « non, pas du tout » (11% pour les deux).

Question: QE9. D'une manière générale, diriez-vous que l'on fait suffisamment d'efforts en (NOTRE PAYS) pour lutter contre toute forme de discrimination ?



Une évolution positive a été enregistrée aujourd'hui, pour la deuxième fois depuis la mise en place de cette enquête en 2006. Au cours de l'année écoulée, **les réponses positives ont augmenté de 2 points de pourcentage** tandis que **les réponses négatives ont diminué de 4 points de pourcentage**.

Comme en 2008, les proportions les plus importantes de répondants qui pensent que les efforts déployés sont suffisants, sont enregistrées en Finlande (68%), à Chypre (65%), aux Pays Bas (63%) et au Luxembourg (62%). Au bas du classement, à peine 28% de répondants en Lettonie et 31% en Suède partagent cette opinion.

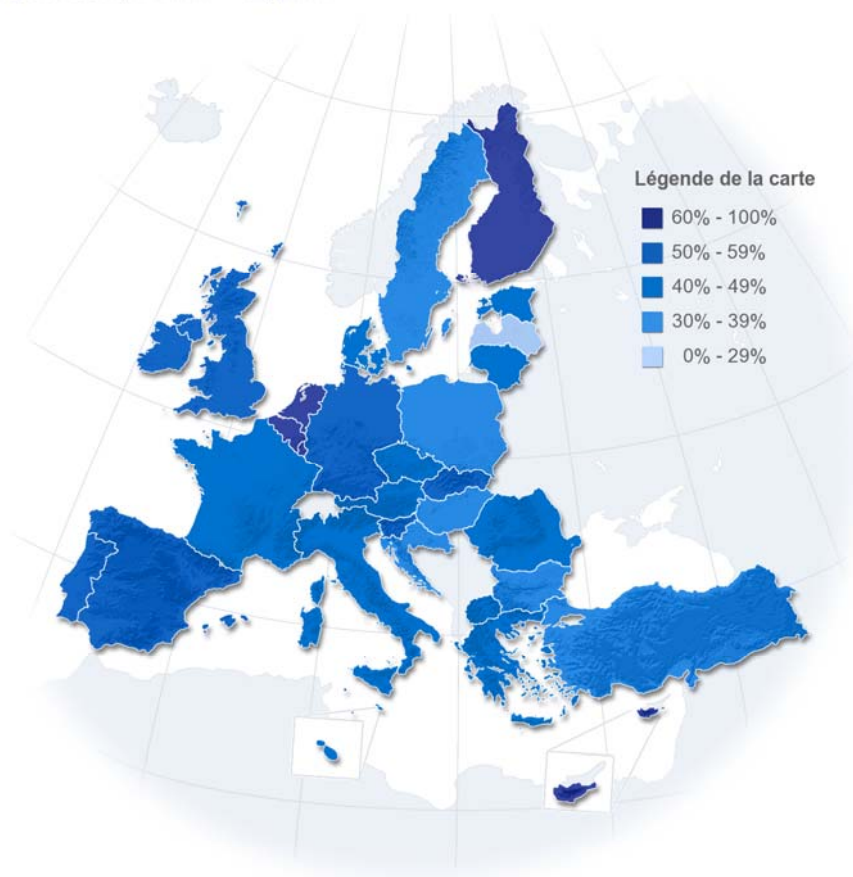
Il est possible d'établir une relation, dans certains pays et pas d'autres, entre l'évaluation des efforts déployés pour combattre la discrimination d'un côté, et la perception que la discrimination est répandue de l'autre. Par exemple, la Suède et la Lettonie sont les deux pays qui enregistrent une faible proportion de répondants qui pensent que les efforts actuellement déployés sont suffisants. Cependant, la discrimination est généralement jugée très rare en Lettonie tandis qu'en Suède, celle-ci est considérée comme étant nettement plus répandue.

<sup>25</sup> QE9 D'une manière générale, diriez-vous que l'on fait suffisamment d'efforts en (NOTRE PAYS) pour lutter contre toute forme de discrimination ?

 FI	68%
 CY	65%
 NL	63%
 LU	62%
 BE	60%
 DE	58%
 UK	56%
 ES	55%
 PT	53%
 SI	53%
 SK	53%
 IE	50%
 AT	49%
 EU27	49%
 CZ	44%
 LT	43%
 MT	43%
 IT	43%
 DK	43%
 FR	43%
 RO	43%
 EE	42%
 EL	40%
 PL	36%
 HU	36%
 BG	34%
 SE	31%
 LV	28%
 MK	49%
 TR	35%
 HR	34%

Question:QE9. D'une manière générale, diriez-vous que l'on fait suffisamment d'efforts en (NOTRE PAYS) pour lutter contre toute forme de discrimination ?

Réponses:Oui, tout à fait + Oui, plutôt



L'étude révèle que **les citoyens qui appartiennent à une minorité sexuelle sont plus enclins à considérer que les efforts déployés dans leur pays sont insuffisants pour combattre toute forme de discrimination (58%)**. Ce sentiment est exprimé plus largement par les citoyens qui déclarent appartenir à un groupe minoritaire non spécifié par l'enquêteur (62%). Inversement, la moitié des citoyens qui disent appartenir à une minorité ethnique estiment que les efforts déployés dans leur pays sont suffisants. Ainsi, leur opinion n'est pas différente des citoyens qui n'appartiennent pas à un groupe minoritaire.

QE9. D'une manière générale, diriez-vous que l'on fait suffisamment d'efforts en (NOTRE PAYS) pour lutter contre toute forme de discrimination ?	Total %	QE17. CITOYENS SE CONSIDERANT COMME APPARTENANT A* ...					
		Minorité ethnique	Minorité religieuse	Minorité sexuelle	Minorité liée au handicap	Autre	Aucune
Oui	49%	50%	45%	40%	44%	30%	50%
Non	44%	45%	50%	58%	53%	62%	44%

\*Note : Dans ce tableau, les résultats des personnes qui déclarent appartenir à une minorité sexuelle doivent être considérés avec beaucoup de précaution, en raison du faible échantillon (n=255).

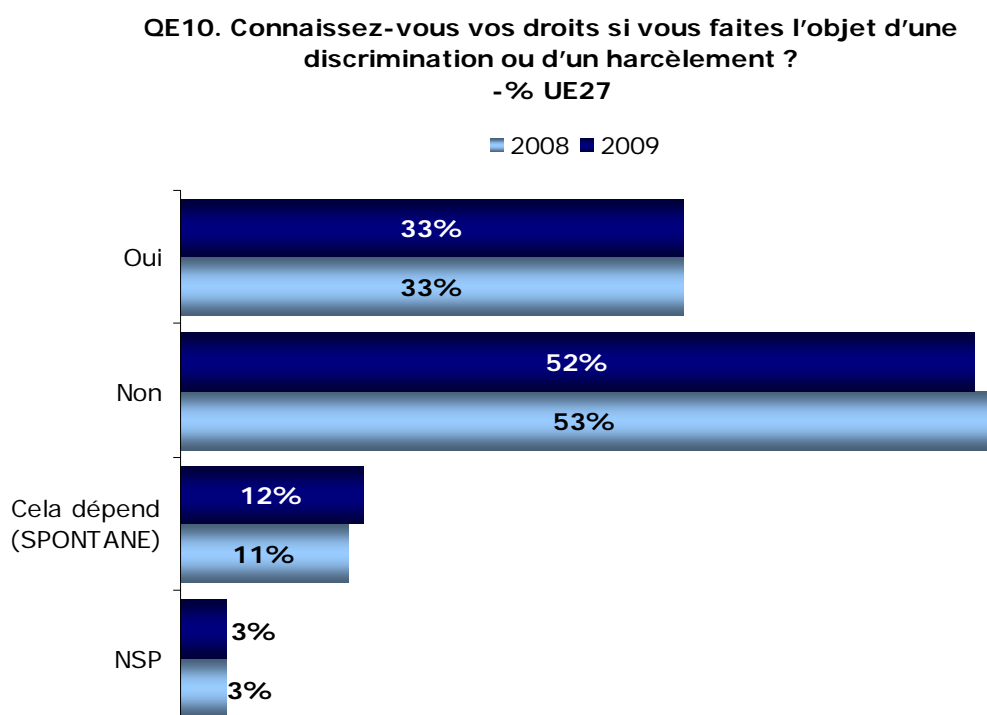
Il est important de noter que les évaluations des mesures prises au niveau national correspondent considérablement aux opinions sur la prééminence de la discrimination dans la société. **Ainsi, les répondants qui perçoivent la discrimination comme étant répandue sont plus susceptibles d'estimer que les efforts consentis sont insuffisants.**

QE9. D'une manière générale, diriez-vous que l'on fait suffisamment d'efforts en (NOTRE PAYS) pour lutter contre toute forme de discrimination ?	Total %	QE1. REpondants qui estiment que la discrimination en (NOTRE PAYS) est répandue					
		Origine ethnique	Sexe	Orientation sexuelle	Âge	Religion ou convictions	Handicap
Oui	49%	44%	41%	41%	45%	42%	41%
Non	44%	52%	55%	55%	50%	54%	54%

### 3. CONNAISSANCE DE LA LOI
































#### 3.1 Connaissance de la loi

Comme en 2008, seulement un tiers des citoyens de l'UE déclarent connaître leurs droits en cas de discrimination ou de harcèlement (33%). Plus de la moitié (52%) donnent la réponse inverse, tandis que le reste des répondants répond que « cela dépend » (12%). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les opinions à cet égard n'ont pas beaucoup changé depuis 2008<sup>26</sup>.



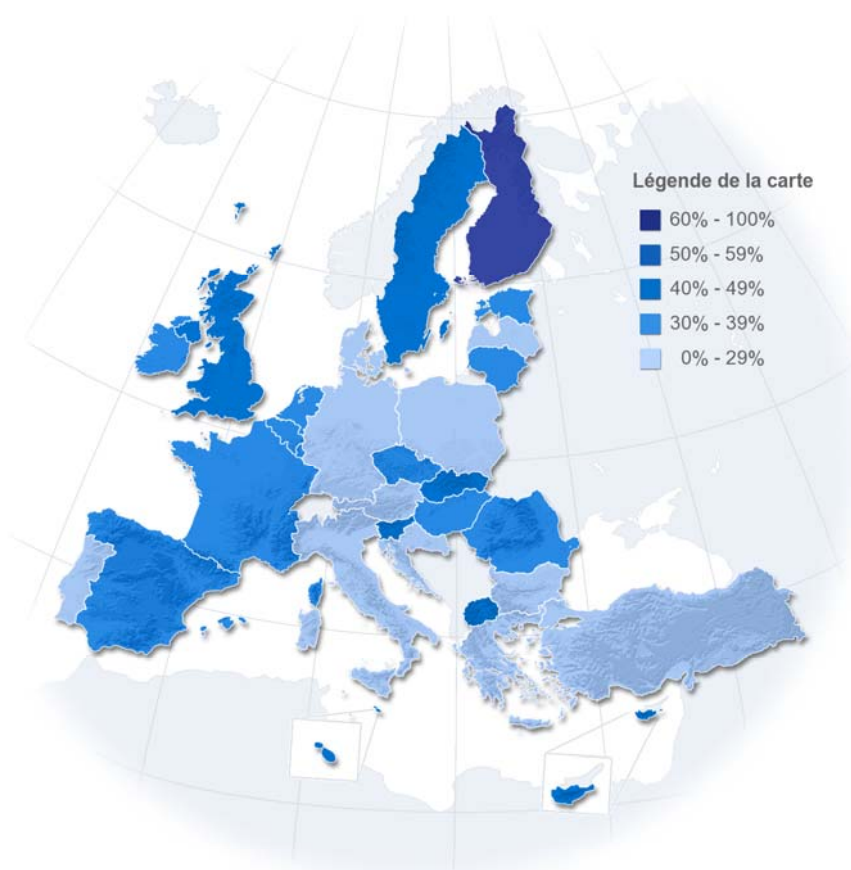
Bien que les résultats de la plupart des pays soit proches de la moyenne globale de l'UE, nous constatons néanmoins que certains pays enregistrent un plus grand nombre de citoyens qui déclarent connaître leurs droits par rapport à ceux qui ne les connaissent pas. Nous comptons parmi ces pays : la Finlande (63% connaissent leurs droits contre 27%), le Royaume-Uni (49% contre 44%), la Suède (47% contre 43%), Malte (45% contre 41%) et la Slovénie (41% contre 38%). Dans l'ARYM, la proportion est quasiment identique (45% contre 44%). En revanche, la plus faible proportion de répondants qui connaissent leurs droits est enregistrée en Autriche (16%). A cet égard, il convient de noter que la proportion de citoyens en Autriche ayant subi une discrimination au courant de l'année écoulée (22%) est supérieure à la moyenne de l'UE de 16%.

<sup>26</sup> QE10 Connaissez-vous vos droits si vous faites l'objet d'une discrimination ou d'un harcèlement ?

 FI	63%
 UK	49%
 SE	47%
 MT	45%
 CY	42%
 SK	41%
 SI	41%
 NL	38%
 FR	38%
 LT	36%
 IE	36%
 ES	36%
 EU27	33%
 CZ	33%
 HU	32%
 LU	32%
 EE	32%
 BE	32%
 RO	30%
 DK	29%
 EL	27%
 DE	26%
 IT	25%
 LV	24%
 PT	24%
 PL	24%
 BG	21%
 AT	16%
 MK	45%
 TR	28%
 HR	28%

Question:QE10. Connaissez-vous vos droits si vous faites l'objet d'une discrimination ou d'un harcèlement ?

Réponses:Oui



Depuis l'étude de 2008, la proportion de citoyens qui connaissent leurs droits a augmenté particulièrement au Royaume-Uni (+8 points), en France (+7), en Irlande et en Suède (+6 dans les deux pays). Inversement, les diminutions les plus importantes des niveaux de connaissance de la loi ont été enregistrées en Pologne (-12) et au Portugal (-11). Les autres évolutions négatives les plus importantes sont notées en Grèce (-8), en Hongrie et en République tchèque (-7), en Italie (-6) et en Slovaquie (-5).

**L'étude révèle que les répondants qui appartiennent à une minorité déclarent connaître leurs droits dans une proportion à peine plus importante que les autres citoyens.** Le seul groupe qui se distingue concerne les répondants qui déclarent appartenir à un groupe minoritaire non spécifié par l'enquêteur : quatre personnes sur dix connaîtraient leurs droits si elles devaient être victimes de discrimination ou de harcèlement, contre, en moyenne, un tiers des citoyens européens<sup>27</sup>.

QE10 Connaissez-vous vos droits si vous faites l'objet d'une discrimination ou d'un harcèlement ?	Total %	QE17. REpondants se considérant comme appartenant à...					
		Minorité ethnique	Minorité religieuse	Minorité sexuelle	Minorité en termes de handicap	Autre	Aucune
Oui	33%	37%	34%	35%	37%	40%	33%
Non	52%	47%	49%	43%	51%	45%	53%

Par ailleurs, l'étude montre que les victimes de discrimination connaissent à peine mieux que les autres leurs droits (en moyenne 33% des répondants connaissent leurs droits ; c'est le cas pour 35% des répondants qui ont été victimes de discrimination sur la base d'un seul motif et 37% des répondants sur la base de plusieurs motifs). Nous pouvons affirmer qu'il est extrêmement important d'encourager les personnes ayant été victimes de discrimination ou qui risquent d'en subir une à l'avenir, à prendre connaissance de leurs droits.

QE10 Connaissez-vous vos droits si vous faites l'objet d'une discrimination ou d'un harcèlement ?	Total % Oui	QE3. PAR EXPÉRIENCE DE DISCRIMINATION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS		
		NON	RAISON UNIQUE	PLUSIEURS RAISONS*
Oui	33%	33%	35%	37%
Non	52%	53%	48%	45%

\* Tous les répondants qui ont subi une discrimination pour plusieurs raisons au cours des 12 derniers mois. Attention : échantillon limité.

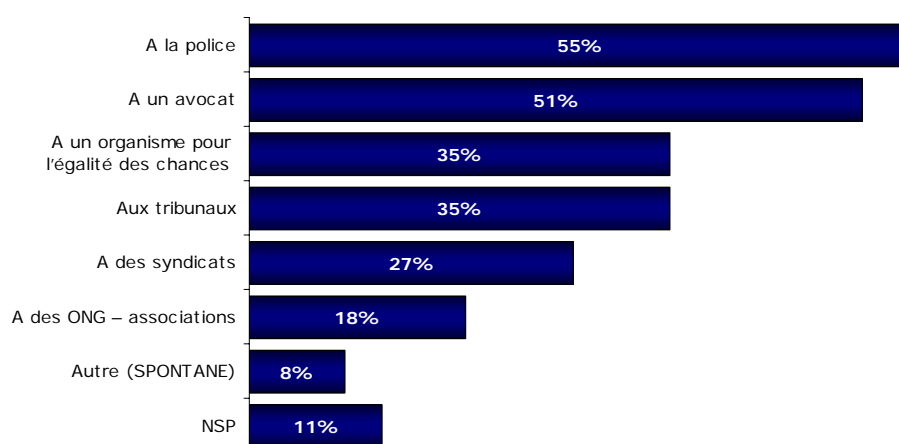
<sup>27</sup> Ces résultats doivent être considérés à titre indicatif en raison du faible échantillon de personnes qui se définissent comme faisant partie d'une minorité non répertoriée par l'enquêteur.

### 3.2 Lieux privilégiés où s'adresser en cas de discrimination ou de harcèlement

L'une des nouvelles questions de cette vague a pour but d'examiner à qui les citoyens préféreraient s'adresser s'ils subissaient une discrimination ou un harcèlement<sup>28</sup>.

**L'analyse globale des réponses des Européens montre que la police est majoritairement mentionnée avec 55% des réponses, suivie de l'avocat avec 51%.**

QE15T Au cas où vous seriez victime de discrimination ou de harcèlement, à qui préféreriez-vous vous adresser ? Total mentionné  
-%UE



**L'étude des résultats nationaux révèle une tendance extrêmement variée des préférences.** Le nombre d'Européens qui signaleraient la discrimination à la police varie de 43% en Irlande à 71% au Luxembourg et en Slovaquie ; dans le cas de « l'avocat », ce taux varie de 27% en Estonie à 71% en Grèce. Dans la quasi-totalité des pays, il apparaît une nette préférence pour la police, même si ce n'est pas le cas en Grèce, en Allemagne, à Chypre et en Autriche où les personnes préfèrent s'adresser à un avocat. Ces deux sources sont choisies à part égale en Slovénie.

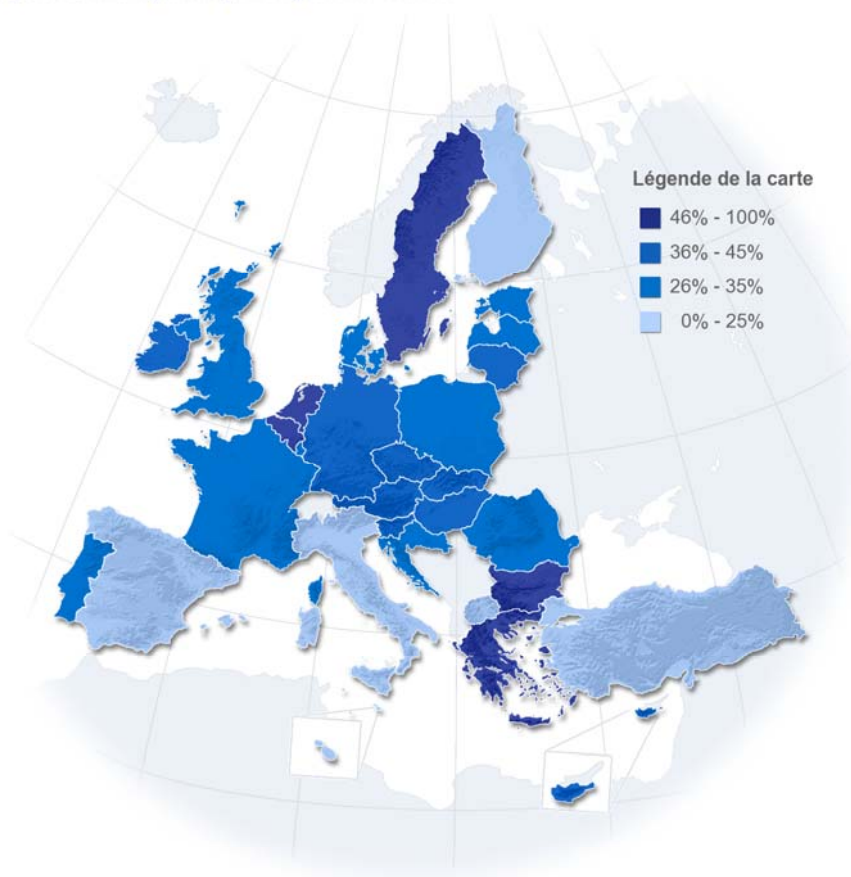
Les résultats par pays sont nettement plus extrêmes dans le cas des **organismes nationaux de promotion de l'égalité des chances**. En effet, la proportion de répondants qui préféreraient signaler une discrimination à ce type d'organismes varie de 18% en Espagne à 74% en Suède. Cette forte diversité des préférences reflète différentes attitudes et rapports avec les institutions publiques ainsi que différents stades de création et de mise en place de ces organismes dans les Etats membres.

<sup>28</sup> QE15 Au cas où vous seriez victime de discrimination ou de harcèlement, à qui préféreriez-vous vous adresser ? En premier, Et ensuite ? Et enfin?

 SE	74%
 NL	53%
 BE	51%
 EL	50%
 BG	47%
 LT	45%
 DE	44%
 SK	42%
 CY	42%
 IE	40%
 SI	39%
 CZ	38%
 HU	37%
 AT	36%
 EU27	35%
 RO	34%
 FR	33%
 LV	33%
 UK	32%
 EE	32%
 PT	31%
 DK	29%
 PL	29%
 LU	26%
 FI	25%
 IT	25%
 MT	21%
 ES	18%
 HR	33%
 TR	24%
 MK	24%

Question:QE15T. Au cas où vous seriez victime de discrimination ou de harcèlement, à qui préféreriez-vous vous adresser ? En premier ? Et ensuite ? Et enfin ?

Réponses: A un organisme pour l'égalité des chances



La proportion de répondants qui préfèrent s'adresser aux **syndicats** varie également fortement d'un pays à l'autre, de 11% en Turquie à 65% au Danemark. Ce type d'organismes est aussi largement choisi dans les autres pays nordiques.

Il convient de noter que dans certains pays, les résultats indiquent la non-connaissance du problème à travers une grande proportion de réponses « ne sait pas ». C'est le cas surtout au Portugal (28%), suivi par la Pologne (21%) et l'Estonie (20%).

## 4. OPINIONS SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES AU TRAVAIL

### 4.1 Soutien des mesures en faveur de l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi

Les Européens soutiennent considérablement la mise en place de mesures spéciales favorisant l'égalité des chances dans l'emploi<sup>29</sup>. Ce soutien varie de 63% pour des mesures spéciales relatives à l'orientation sexuelle, à 81% pour des mesures liées au handicap.

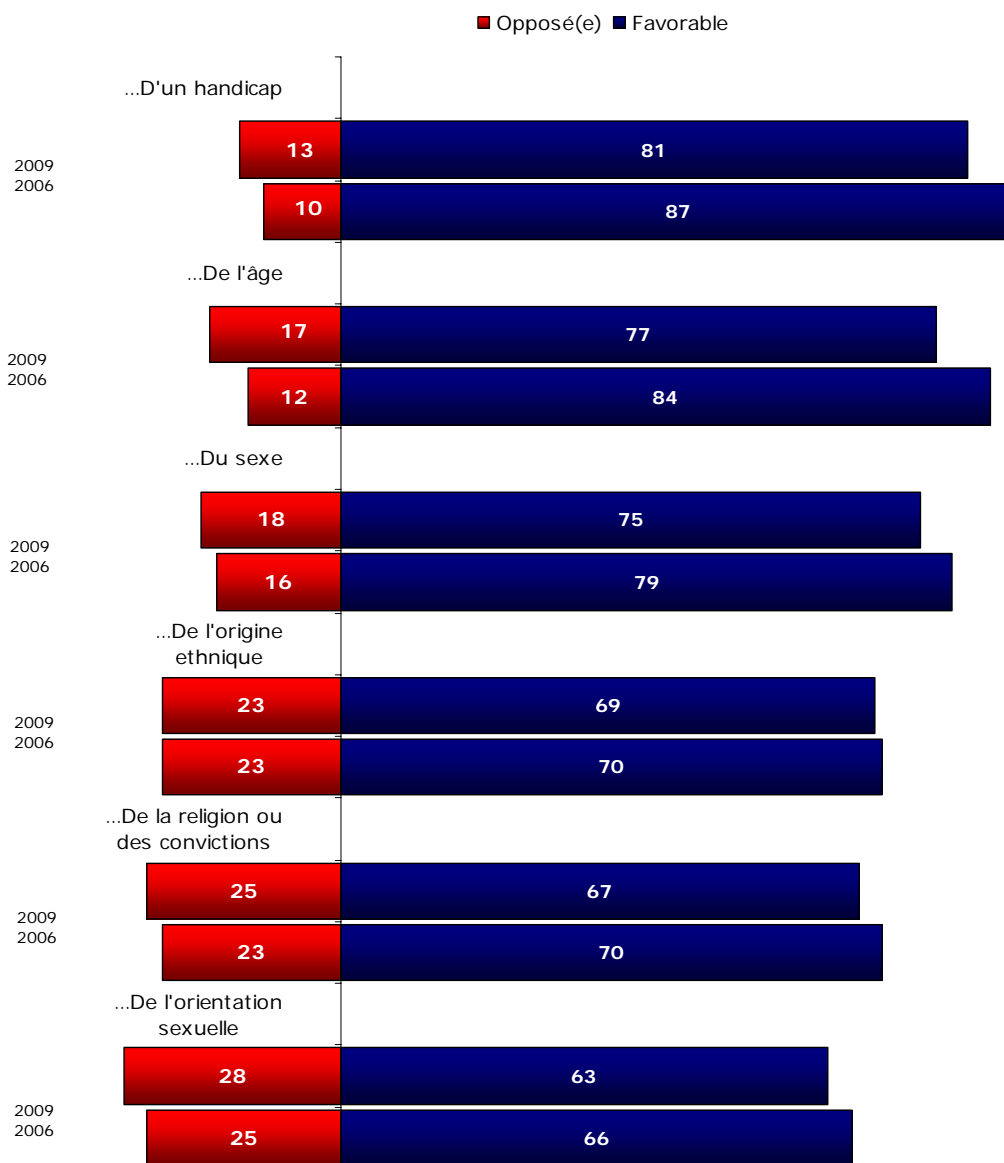
Au fil du temps, les études montrent **une légère baisse du soutien apporté aux mesures spéciales, à l'exception de l'origine ethnique, où les opinions n'ont pas évolué**. En revanche, le classement des motifs concernés par les mesures spéciales n'a pas changé dans les trois études<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> QE7 : Seriez-vous favorable ou opposé(e) à la mise en place de mesures spéciales destinées à donner des chances égales à tous dans le domaine de l'emploi ? Des mesures spéciales destinées aux personnes en fonction de leur ... ?

<sup>30</sup> Cette question a également été posée en 2006 et en 2008. Cependant, une version légèrement modifiée avait été utilisée en 2008 afin d'inclure des exemples spécifiques de types de « mesures » à mettre en place (programmes spéciaux de formation ou procédures de recrutement et de sélection adaptées). Ces exemples n'ont pas été intégrés dans les versions de 2006 et de 2009. Par conséquent, il est préférable de se concentrer sur l'évolution entre 2006 et 2009.

**QE7. Mesures destinées à donner des chances égales à tous dans le domaine de l'emploi**  
**Favorable ou opposé(e) à la mise en place de mesures en fonction...? · %UE**



Les résultats soulignent que **les personnes handicapées sont particulièrement favorables aux mesures spéciales destinées à encourager l'égalité des chances pour tous dans le domaine de l'emploi**. Elles le sont autant pour les mesures qui les concernent que pour celles qui s'adressent à d'autres minorités. Par exemple, quand les mesures sont axées sur la religion ou les convictions, 72% des répondants handicapés expriment leur soutien, contre 66% des répondants concernés par ces mesures, à savoir ceux qui déclarent appartenir à une minorité religieuse.

QE7 Seriez-vous favorable ou opposé(e) à la mise en place de mesures spéciales destinées à donner des chances égales à tous dans le domaine de l'emploi...en fonction du...	Total	QE17. REpondants se définissant comme appartenant à ...*					
		Minorité ethnique	Minorité religieuse	Minorité sexuelle	Minorité en termes de handicap	Autre	Aucune
Handicap	81%	77%	73%	70%	<b>82%</b>	73%	81%
Origine ethnique	69%	71%	68%	64%	<b>73%</b>	56%	70%
Religion ou convictions	67%	66%	66%	61%	<b>72%</b>	53%	68%
Orientation sexuelle	63%	59%	59%	59%	<b>66%</b>	48%	64%

\*Note : Dans ce tableau, les résultats relatifs aux personnes appartenant à une minorité sexuelle doivent être traités avec prudence en raison du faible échantillon (n=255)

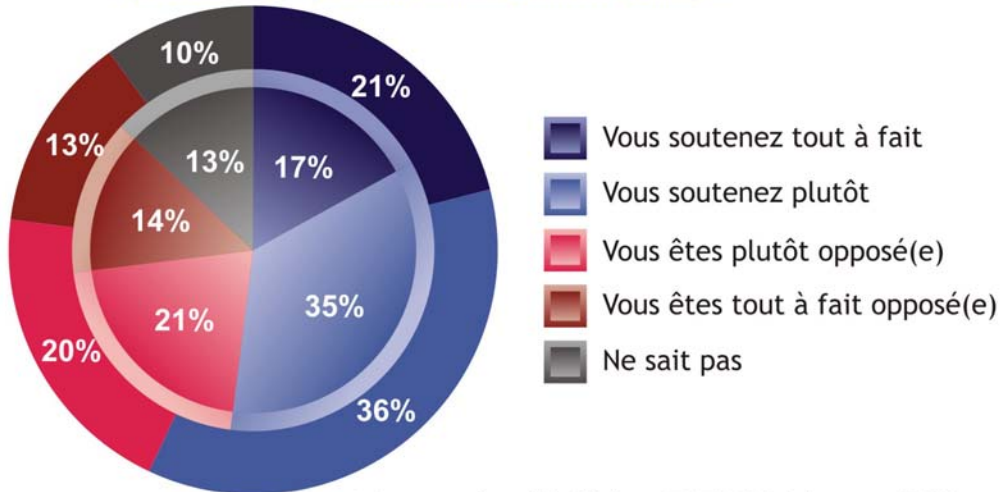
#### 4.2 Soutien aux mesures de surveillance

Comme en 2008, nous avons posé une question additionnelle<sup>31</sup> aux citoyens sur les mesures favorisant l'égalité des chances sur le lieu de travail, applicable plus particulièrement à l'origine ethnique. **Les Européens restent favorables aux deux propositions**, bien qu'il convienne de noter que l'opinion publique est moins favorable qu'en 2008. Le soutien à l'égard de la surveillance des procédures de recrutement (67% ; -4) demeure plus répandu que le soutien à l'égard de la surveillance de la composition du personnel (52% ; -5). En dépit des baisses enregistrées depuis 2008, ces résultats prouvent encore clairement que les Européens sont très favorables aux mesures actives susceptibles de garantir et de surveiller l'égalité des chances au travail.

<sup>31</sup> QE8. Dans quelle mesure soutenez-vous ou vous opposez-vous aux mesures suivantes sur le lieu de travail ?

Question: QE8.1. Dans quelle mesure soutenez-vous ou vous opposez-vous aux mesures suivantes sur le lieu de travail ?

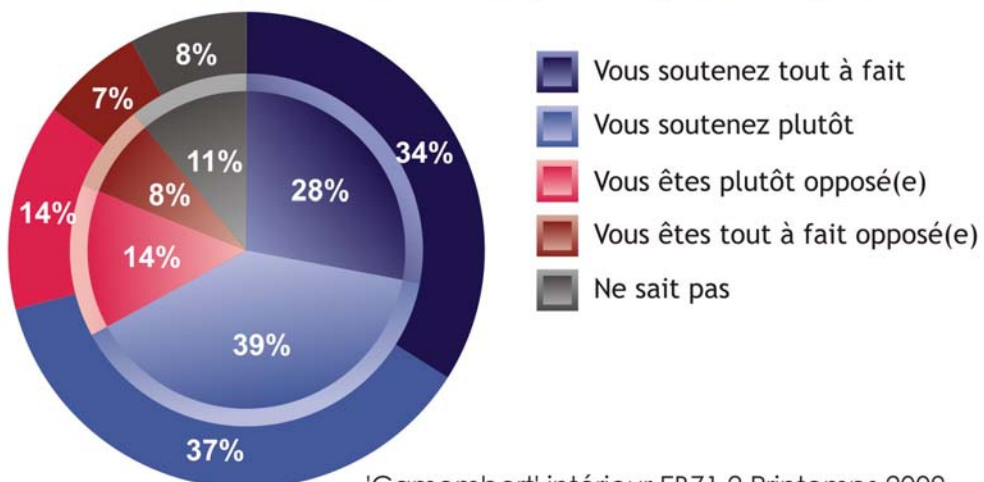
Possibilité: Surveillance de la composition de l'ensemble des employés pour évaluer la représentation des personnes issues de minorités ethniques



'Camembert' intérieur EB71.2 Printemps 2009  
'Camembert' extérieur EB69.1 Printemps 2008

Question: QE8.2. Dans quelle mesure soutenez-vous ou vous opposez-vous aux mesures suivantes sur le lieu de travail ?

Possibilité: Surveillance des procédures de recrutement pour s'assurer que les candidats issus de minorités ethniques ont autant de chances d'être invités à des entretiens ou embauchés que d'autres candidats à compétences et qualifications égales



'Camembert' intérieur EB71.2 Printemps 2009  
'Camembert' extérieur EB69.1 Printemps 2008

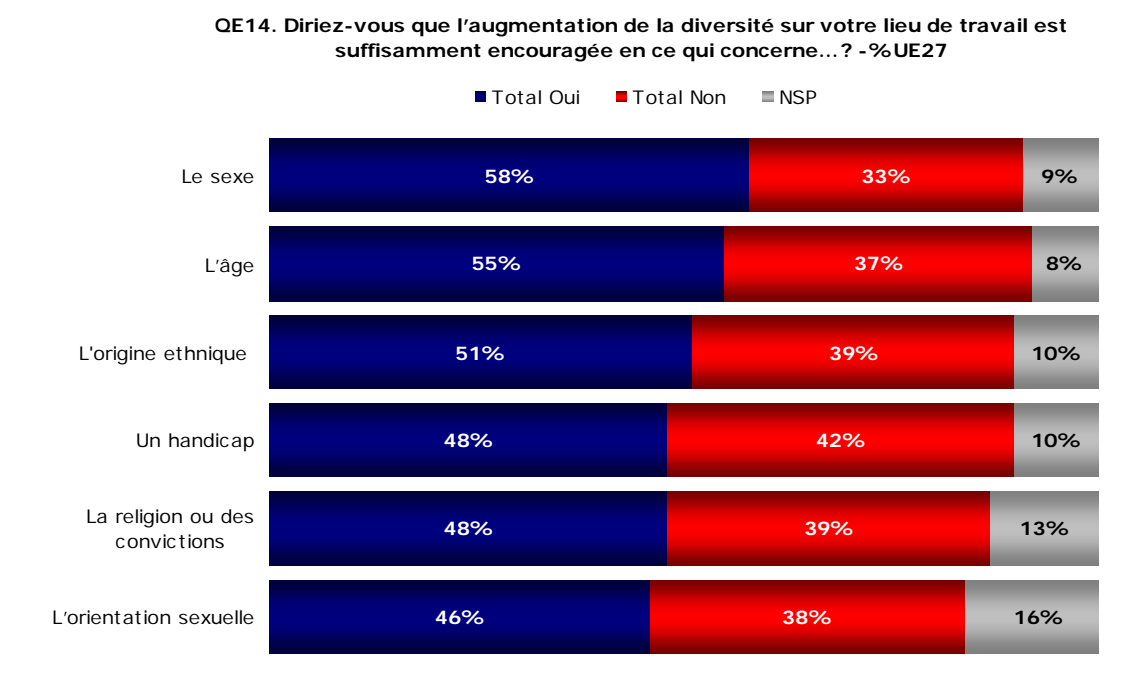
Les résultats indiquent une grande différence entre les deux mesures et il convient de noter qu'il n'y a apparemment pas de lien entre le soutien apporté à ces mesures et l'ampleur de la discrimination en raison de l'origine ethnique, telle qu'elle est perçue. En Suède, par exemple, où 78% des répondants estiment que la discrimination est répandue, le soutien apporté à la surveillance des procédures de recrutement est considérable (79%) ; en revanche, la majorité des répondants rejettent la surveillance de la composition du personnel (57%).

Généralement, le soutien de ces mesures de surveillance dépend fortement du cadre sociodémographique des personnes interrogées, de leur cercle social ainsi que de leur propre expérience de la discrimination.

#### 4.3 Perception de l'étendue des efforts déployés pour favoriser la diversité dans le travail

Dans une nouvelle question de cette vague, nous avons demandé aux citoyens européens s'ils avaient le sentiment que des efforts suffisants soient déployés pour favoriser la diversité sur le lieu de travail sur la base des six motifs potentiels de discrimination<sup>32</sup>.

Etant donné que cette question a été posée spécifiquement dans le contexte du lieu de travail, plus de la moitié des répondants européens (54%) ont spontanément indiqué que la question posée et les différents motifs de discrimination précisés étaient « non applicables ». Ce taux comprend les Européens qui ne travaillent pas, à savoir les chômeurs, les retraités, les étudiants, les personnes au foyer ou ceux dont le statut ne permet pas de travailler (maladie, congé de maternité, etc.). Aux fins de l'analyse, ces réponses « non applicables » ont été exclues et les taux recalculés sur la base des autres réponses.



<sup>32</sup> QE14 : Diriez-vous que l'augmentation de la diversité sur votre lieu de travail est suffisamment encouragée en ce qui concerne ... ? Le « total des Oui » comprend « Oui, tout à fait » et « Oui, plutôt ». De même, les réponses « Non, pas du tout » et « Non, plutôt pas » sont comprises dans le « total des non ».

Parmi les personnes qui sont sur le marché de l'emploi, nous constatons qu'une majorité absolue de citoyens ont le sentiment que des efforts suffisants ont été déployés pour favoriser la diversité dans le travail sur base de tous les motifs de discrimination, à savoir le sexe, l'âge et l'origine ethnique, avec un total de réponses « oui » supérieur à 50%. L'orientation sexuelle est le motif qui enregistre le taux le plus faible de réponses « oui » avec 46% ; c'est également ce motif qui génère le plus de réponses « ne sait pas ».

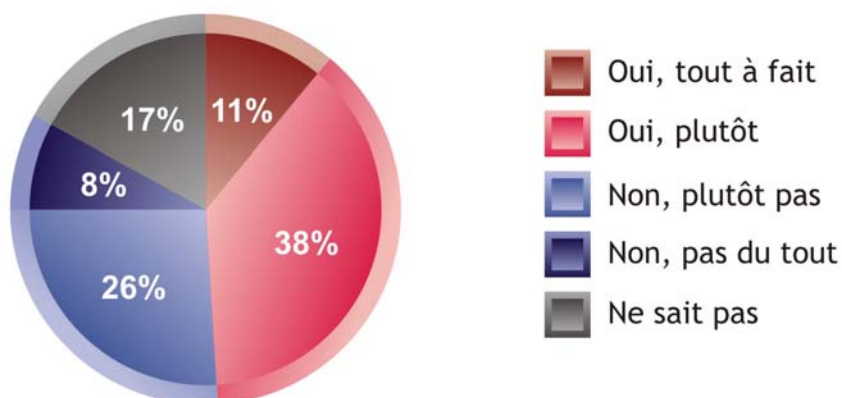
## 5. L'IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### 5.1 L'impact perçu de la crise sur l'importance et le financement des politiques favorisant l'égalité et la diversité

Une nouvelle question ajoutée dans cette vague nous a permis de demander aux Européens dans quelle mesure, selon eux, la crise a un impact sur l'importance des politiques favorisant l'égalité et la diversité dans leurs pays et si ces politiques obtenaient moins de financement en raison de la crise.

Comme nous avons pu le constater à travers toutes les questions de l'Eurobaromètre relatives à la crise, l'humeur au printemps 2009 est maussade et les Européens se font actuellement peu d'illusions sur l'impact de la crise sur tous les types de politiques. Les politiques d'égalité et de diversité ne font pas exception à cette règle. Lorsque nous leur avons demandé s'ils pensaient que « *en raison de la crise économique, les politiques encourageant l'égalité et la diversité en (notre pays) vont être considérées comme moins importantes et donc recevoir moins de fonds* », 49% des répondants européens ont répondu « oui, tout à fait » (11%) ou « oui, plutôt » (38%). Un peu plus d'un tiers des personnes avaient le sentiment que la crise n'aurait pas d'impact (26% « non, plutôt pas » et 8% « non, pas du tout »), et environ une personne sur six (17%) a répondu ne pas savoir<sup>33</sup>.

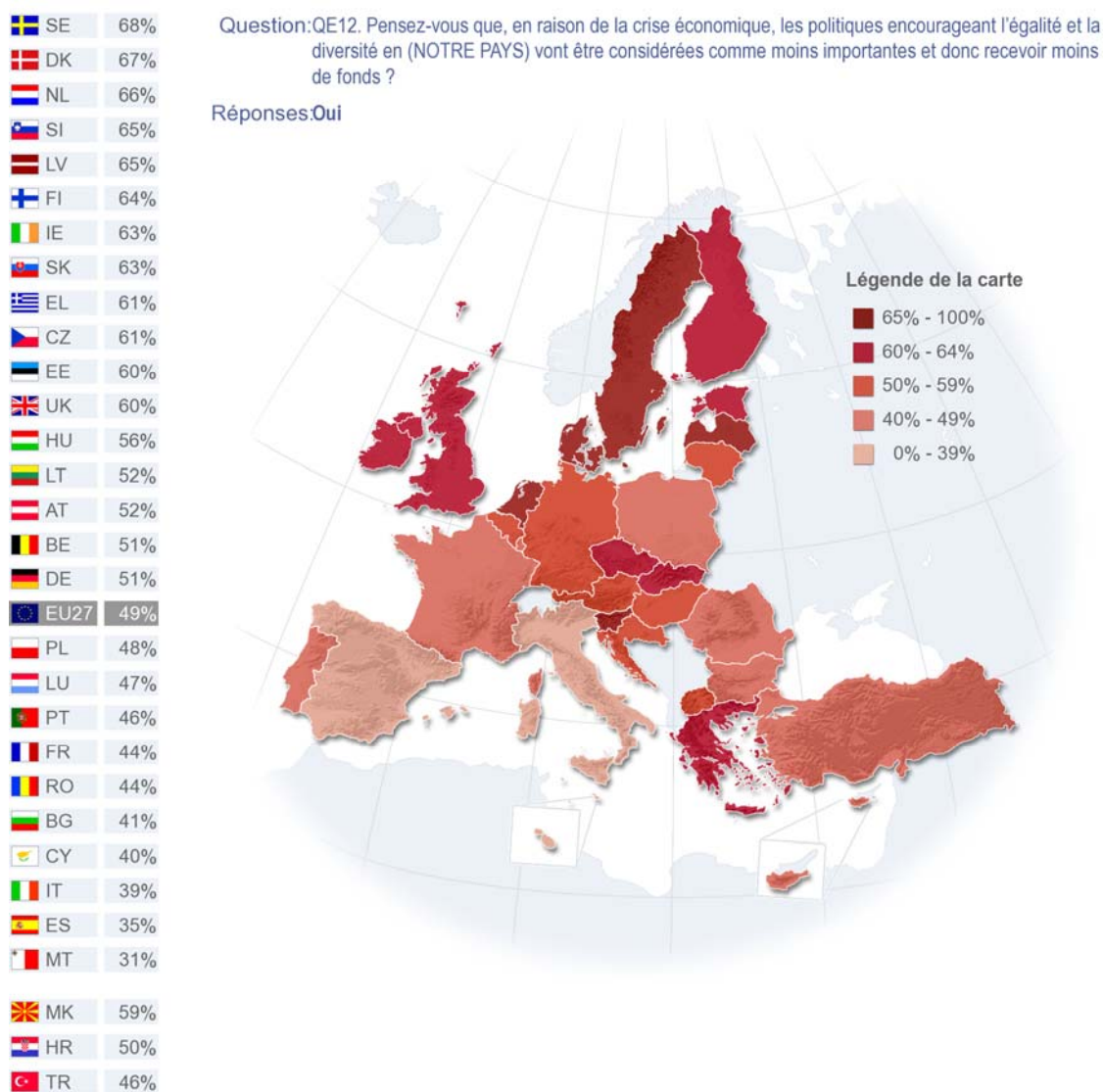
Question: QE12. Pensez-vous que, en raison de la crise économique, les politiques encourageant l'égalité et la diversité en (NOTRE PAYS) vont être considérées comme moins importantes et donc recevoir moins de fonds ?



<sup>33</sup> QE12 Pensez-vous que, en raison de la crise économique, les politiques encourageant l'égalité et la diversité en (NOTRE PAYS) vont être considérées comme moins importantes et donc recevoir moins de fonds ?

Comme nous pouvions nous y attendre, nous constatons de grandes variations d'un pays à l'autre. Le pays qui enregistre l'estimation la plus négative est la Suède, où 68% des citoyens estiment que la crise aura un impact. Le Danemark et les Pays Bas suivent de près avec 67% et 66%, et au moins six répondants sur dix en Slovaquie, en Lettonie, en Finlande, en Irlande, en Slovaquie, en Grèce, en République tchèque, en Estonie et au Royaume-Uni estiment également que la crise aura un impact sur les politiques favorisant l'égalité et la diversité dans leurs pays.

Inversement, les citoyens d'Espagne ne partagent pas cette opinion, puisque 55% des répondants ne s'attendent à aucune incidence de la crise (par rapport à la moyenne de l'UE des réponses « non » égale à 34%). Le taux de « ne sait pas » le plus élevé est enregistré par Malte et la Bulgarie avec respectivement 39% et 37% des répondants. Les autres pays qui enregistrent plus de 30% de réponses « ne sait pas » sont le Portugal (32%) et Chypre (33%).



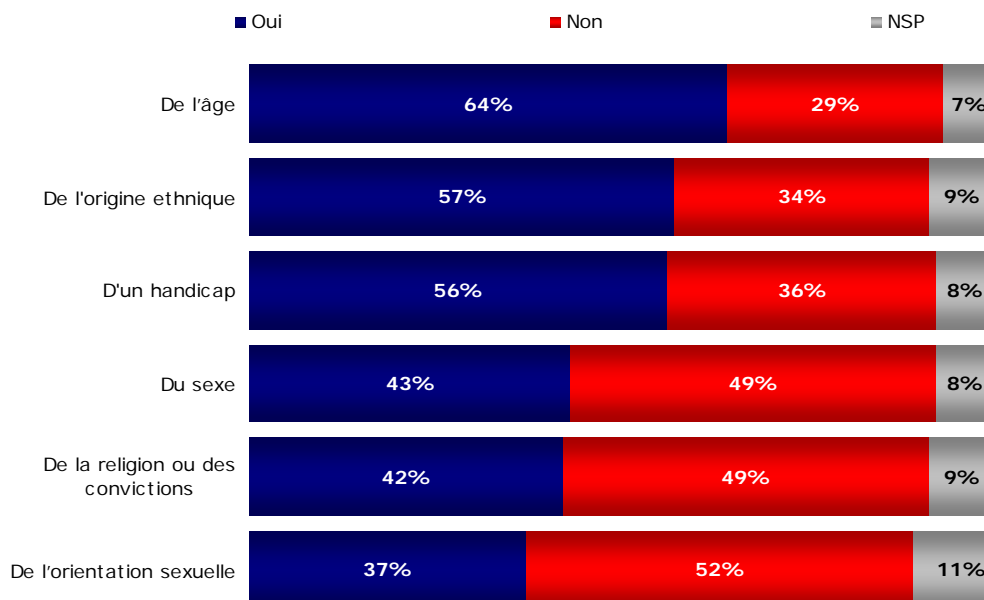
## 5.2 L'impact perçu de la crise sur l'ampleur de la discrimination sur le marché de l'emploi

La question de la crise a également été soulevée par rapport à la discrimination sur le marché de l'emploi et à l'ampleur de la crise sur la discrimination fondée sur différents motifs dans ce marché.

Comme l'illustre le graphique, **le motif de discrimination qui progresse le plus avec la crise concerne l'âge**. A cet égard, il apparaît un lien très étroit entre la crise économique et le sentiment de plus en plus fréquent de discrimination en raison de l'âge : 64% des citoyens européens indiquent que la crise économique contribuera à l'augmentation de la discrimination en raison de l'âge sur le marché de l'emploi. Un peu moins d'un tiers (29%) est en désaccord avec cette opinion et moins d'un dixième (7%) ne sait pas<sup>34</sup>. Lorsque nous examinerons plus loin les niveaux des réponses « ne sait pas », nous constaterons que les opinions sur ce motif de discrimination sont les plus fermes.

Plus de 50% des Européens ont perçu une éventuelle augmentation des niveaux de discrimination sur le marché de l'emploi en raison de l'origine ethnique (57%) et du handicap (56%). Plus de 40% des répondants pensent que la crise contribuera à l'augmentation de la discrimination sur le marché de l'emploi en raison du sexe (43%) et de la religion ou des convictions (42%), contrairement à la moitié des Européens qui ont répondu « non » à cette question (49% dans les deux cas). Moins de quatre personnes sur dix (37%) ont le sentiment que la crise aura moins d'impact sur la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle sur le marché de l'emploi.

QE13. Pensez-vous que la crise économique va contribuer à l'augmentation de la discrimination sur base ... sur le marché de l'emploi ? - %UE27



<sup>34</sup> QE13 : Pensez-vous que la crise économique va contribuer à l'augmentation de la discrimination sur base ... sur le marché de l'emploi ? Le total des réponses « oui » comprend « Oui, tout à fait », « Oui, plutôt » tandis que le total des réponses « non » englobe les réponses « non, pas du tout » et « non, plutôt pas ».



## CONCLUSION

Cette étude a analysé les opinions et les perceptions des Européens à propos des questions et des politiques publiques en matière de discrimination. En raison de la crise économique qui a touché considérablement l'Union européenne, il a été décidé de développer l'étude cette année de façon à ajouter une analyse de l'impact de cette crise sur les perceptions et les opinions des Européens en matière de discrimination. A cet égard, les résultats sont très intéressants. Globalement, l'étude met en exergue ce qui suit :

### **1- Conformément à la situation enregistrée en 2008, 16% des Européens ont déclaré avoir été victimes de discrimination en 2009.**

L'expérience personnelle de discrimination demeure globalement aux niveaux de 2008, l'âge étant le motif le plus courant (6%) de discrimination subie au cours des 12 mois précédant l'étude.

Ce taux est nettement plus élevé si nous prenons en compte les répondants qui déclarent appartenir à un groupe minoritaire (33% des personnes handicapées, 25% des personnes ayant une origine ethnique différente et 23% des personnes LGBT).

### **2- Depuis 2008, la perception a considérablement augmenté quant à l'existence de la discrimination fondée sur l'âge et le handicap.**

L'origine ethnique demeure le motif de discrimination le plus largement ressenti en Europe en 2009 (61% contre 62% en 2008).

Cependant, ce motif est suivi de près par le motif de l'âge (58% en 2009 contre 42% en 2008). La perception de l'ampleur de la discrimination en raison de l'âge est d'autant plus forte parmi les personnes âgées de 40 ans ou plus (60% des répondants âgés de 40 à 54 ans contre 49% des 15-24 ans).

Au vu de la crise économique actuelle, cette perception autour de l'âge a trouvé une expression inquiétante dans les opinions relatives à la discrimination sur le marché de l'emploi, puisque 48% des répondants considèrent que l'âge peut être un obstacle en cas de recherche d'emploi. Cette augmentation de 3% par rapport à l'année dernière fait de l'âge l'obstacle considéré comme le plus courant lors de la recherche d'emploi (au même titre que l'apparence, les vêtements et la présentation d'un candidat) et risque de fausser la perception générale de la crise étant donné que les emplois deviennent plus rares qu'ils ne l'ont été pendant des années.

Le handicap est le seul autre motif de discrimination qui est considéré aujourd'hui par un plus grand nombre d'Européens comme étant plus répandu que l'année dernière (53% en 2009 contre 45% en 2008).

Un peu moins de la moitié des Européens (47%) ont considéré que la discrimination basée sur l'orientation sexuelle était répandue, soit 4% de moins que l'an dernier. L'ampleur de cette discrimination a considérablement varié d'un pays à l'autre ; ainsi, plusieurs pays méditerranéens ont considéré que ce type de discrimination était très répandu, contrairement aux nouveaux pays membres de l'UE.

La discrimination sur la base du sexe ou de la religion/des convictions a été considérée comme la moins répandue. Ce type de perceptions en matière de discrimination en raison de la religion/des convictions suggère que cette question reste latente dans la plupart des cas mais aussi éventuellement gênante.

### **3-La crise économique a entraîné une baisse de confiance à l'égard des gouvernements européens qui risquent de ne plus traiter les questions de discrimination au même niveau de financement et de priorité.**

Les Européens s'attendent à ce que la crise financière entraîne une baisse des financements alloués aux politiques axées sur la lutte contre la discrimination ainsi que du niveau de priorité accordé à ces politiques. Il convient de noter que la majorité des Européens pensent que la crise économique va aboutir à une recrudescence de la discrimination dans trois domaines spécifiques : en raison de l'âge (64% des Européens le pensent), de l'origine ethnique (57%) et du handicap (56%).

Cependant, il convient de noter une évolution positive, observée depuis deux études successives en matière de lutte contre la discrimination de façon générale, à savoir un nombre légèrement plus important de répondants (49%, +2 points) déclarent que des efforts suffisants sont déployés dans ce sens et moins de répondants (44%, -4 points) déclarent que les efforts sont insuffisants par rapport à l'année précédente. Pourtant, lorsque les répondants assurent que la discrimination est encore répandue à leurs yeux (sur la base des six motifs spécifiés par l'UE), ils sont moins nombreux à considérer que les efforts déployés pour lutter contre la discrimination sont suffisants.

Enfin, dans ce contexte, le soutien aux mesures favorisant l'égalité des chances dans l'emploi est resté au même niveau élevé qu'en 2008 (les résultats varient de 81% pour les mesures axées sur le handicap à 63% pour les mesures relatives à l'orientation sexuelle). En ce qui concerne certaines politiques de surveillance du personnel, les politiques de surveillance des procédures de recrutement (67%) sont largement plus soutenues que celles qui concernent la composition du personnel (52%).

### **4- Le facteur déterminant de la sensibilisation à la discrimination, et du degré de confort avec les minorités, reste la présence de diversité au sein du cercle social, l'appartenance à un groupe minoritaire et le niveau d'études.**

Il est intéressant de constater combien la diversité au sein du cercle social peut influencer les attitudes à l'égard des minorités. L'ouverture d'esprit et le contact avec les minorités sont les facteurs les plus positifs qui ont un effet sur les attitudes des gens. L'étude met en évidence que celui qui a un cercle social composé d'amis ou de relations d'une orientation sexuelle différente peut devenir plus sensible à la question de la discrimination en général.

La durée des études (en termes d'années d'études suivies à plein temps et terminées par un diplôme) est également un facteur important. Plus une personne suit des études à plein temps, plus elle considèrera que la discrimination est répandue, plus son cercle social est large et plus elle connaîtra ses droits en cas de discrimination.

### **5- La diversité n'est pas suffisamment reflétée dans les médias particulièrement dans le cas des personnes handicapées.**

Une proportion significative d'Européens n'ont pas le sentiment que la diversité est suffisamment reflétée dans les médias. C'est une préoccupation majeure, particulièrement en ce qui concerne le « handicap », puisque 44% des Européens considèrent que la diversité en matière de handicap n'est pas suffisamment reflétée dans les médias. Près d'un tiers des Européens partagent cette opinion dans le cas de « l'origine ethnique » (36%), la « religion ou les convictions » (35%), l' « âge » (33%) et l' « orientation sexuelle » (31%).

Sur la question du « sexe », un peu plus d'un quart des Européens ont le sentiment que la diversité n'est pas assez reflétée dans les médias (26%).

**6- Seulement un Européen sur trois connaît ses droits en cas de discrimination ou de harcèlement. Ce chiffre masque, cependant, des situations très contrastées dans l'UE.**

Seulement un tiers des Européens déclarent connaître leurs droits en cas de discrimination ou de harcèlement (33%). Les niveaux de connaissance ne se sont pas améliorés depuis 2008.

Ce manque de connaissance touche également les personnes qui appartiennent à une minorité. Ces derniers affirment connaître leurs droits à peine plus souvent que la moyenne. En outre, l'étude indique que les citoyens qui ont subi une discrimination ne connaissent pas beaucoup plus leurs droits

**7- Une majorité de citoyens s'adresserait à la police en cas de discrimination. Le degré de confiance à l'égard d'autres importants acteurs auxquels les victimes de discrimination pourraient s'adresser, tels que les organismes de promotion de l'égalité des chances et les syndicats, varie considérablement d'un pays à l'autre.**

Ce manque de connaissance est d'autant plus frappant que la majorité des Européens déclarent préférer s'adresser à la police en cas de discrimination. La connaissance de l'existence d'organismes de promotion de l'égalité des chances semble limitée : en effet, de moins en moins de citoyens ont choisi ces organismes pour indiquer le lieu où ils préféreraient s'adresser en cas de discrimination. De plus, nous constatons des variations notables d'un pays à l'autre. Par exemple, presque trois répondants de Suède sur quatre signaleraient une discrimination à ce type d'organisme, un nombre de loin le plus élevé que dans les autres pays de l'UE. Il apparaît également de grandes différences dans le cas des syndicats, qui sont considérablement mentionnés dans les pays nordiques et en particulier au Danemark, contrairement à la plupart des nouveaux pays membres de l'UE et des pays candidats. Ainsi, l'étude met en évidence que la sensibilisation de tous les Européens aux lois contre la discrimination est une question fondamentale.

En dépit du nuage sombre de la récession qui plane au-dessus de nombreuses économies européennes, il est encourageant de constater les progrès réalisés par l'Union européenne de plusieurs façons pour réduire la discrimination. Ce rapport souligne, cependant, un défi imminent sur la question de la discrimination en raison de l'âge et du handicap, qui est considérée plus répandue que l'année dernière. Cependant, les données ont révélé le mécanisme social par lequel une telle discrimination peut être résolue, à savoir le cercle social et le rôle de l'enseignement et de l'augmentation de la connaissance à ce sujet. Les efforts déployés et les politiques qui tentent de prendre en compte cette réalité feront probablement en sorte que l'autre conclusion du présent rapport, selon laquelle les Européens déclarent généralement que la crise économique risque de limiter les efforts déployés pour combattre la discrimination, ne soit pas confirmée.



# **ANNEXES**



# **SPECIFICATIONS TECHNIQUES**



## EUROBAROMETRE SPECIAL 317

### « Discrimination dans l'UE en 2009 »

#### SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Entre le 25 mai et le 17 juin 2009, TNS Opinion & Social, un consortium créé entre TNS plc et TNS opinion, a réalisé la vague 71.2 de l'EUROBAROMETRE à la demande de la COMMISSION EUROPEENNE, direction générale de la communication, unité « Recherche et Analyse Politique ».

L'EUROBAROMETRE SPECIAL 317 fait partie de la vague 71.2 et couvre la population de 15 ans et plus - ayant la nationalité d'un des Pays membres de l'Union européenne - et résidant dans un des Pays membres de l'Union européenne. L'EUROBAROMETRE 71.2 a été conduit également dans les trois pays candidats (la Croatie, la Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine). Dans ces pays, l'étude a couvert la population nationale et les citoyens de tous les États membres résidant dans ces pays et ayant une maîtrise de la langue nationale suffisante pour répondre au questionnaire. Le principe d'échantillonnage appliqué dans tous les États participant à cette étude est une sélection aléatoire (probabiliste) à phases multiples. Dans chaque pays, divers points de chute ont été tirés avec une probabilité proportionnelle à la taille de la population (afin de couvrir la totalité du pays) et à la densité de la population.

A cette fin, ces points de chute ont été tirés systématiquement dans chacune des "unités régionales administratives", après avoir été stratifiés par unité individuelle et par type de région. Ils représentent ainsi l'ensemble du territoire des pays participant à l'étude, selon les EUROSTAT-NUTS II (ou équivalent) et selon la distribution de la population habitant dans le pays en termes de zones métropolitaines, urbaines et rurales. Dans chacun des points de chute sélectionnés, une adresse de départ a été tirée de manière aléatoire. D'autres adresses (chaque Nième adresse) ont ensuite été sélectionnées par une procédure de "random route" à partir de l'adresse initiale. Dans chaque ménage, le répondant a été tiré aléatoirement (suivant la règle du "plus proche anniversaire"). Toutes les interviews ont été réalisées en face à face chez les répondants et dans la langue nationale appropriée. En ce qui concerne la technique de collecte de données, le système CAPI (Computer Assisted Personal Interview) a été utilisé dans tous les pays où cela était possible.

ABREVIATIONS	PAYS	INSTITUTS	N° ENQUETES	DATES TERRAIN	POPULATION 15+
BE	Belgique	TNS Dimarso	1.000	29/05/2009	8.786.805
BG	Bulgarie	TNS BBSS	1.009	29/05/2009	6.647.375
CZ	Rép. Tchèque	TNS Alsa	1.033	29/05/2009	8.571.710
DK	Danemark	TNS Gallup DK	1.001	25/05/2009	4.432.931
DE	Allemagne	TNS Infratest	1.523	29/05/2009	64.546.096
EE	Estonie	Emor	1.007	29/05/2009	887.094
IE	Irlande	TNS MRBI	1.007	29/05/2009	3.375.399
EL	Grèce	TNS ICAP	1.000	29/05/2009	8.691.304
ES	Espagne	TNS Demoscopia	1.007	29/05/2009	38.536.844
FR	France	TNS Sofres	1.078	29/05/2009	46.425.653
IT	Italie	TNS Infratest	1.048	29/05/2009	48.892.559
CY	Rép. de Chypre	Synovate	501	27/05/2009	638.900
LV	Lettonie	TNS Latvia	1.012	29/05/2009	1.444.884
LT	Lituanie	TNS Gallup Lithuania	1.022	29/05/2009	2.846.756
LU	Luxembourg	TNS ILReS	504	25/05/2009	388.914
HU	Hongrie	TNS Hungary	1.000	29/05/2009	8.320.614
MT	Malte	MISCO	500	29/05/2009	335.476
NL	Pays-Bas	TNS NIPO	1.079	28/05/2009	13.017.690
AT	Autriche	Österreichisches Gallup-Institut	1.001	29/05/2009	7.004.205
PL	Pologne	TNS OBOP	1.000	29/05/2009	32.155.805
PT	Portugal	TNS EUROTESTE	1.020	29/05/2009	8.080.915
RO	Roumanie	TNS CSOP	1.023	29/05/2009	18.246.731
SI	Slovenie	RM PLUS	1.022	28/05/2009	1.729.298
SK	Slovaquie	TNS AISA SK	1.037	29/05/2009	4.316.438
FI	Finlande	TNS Gallup Oy	999	29/05/2009	4.353.495
SE	Suède	TNS GALLUP	1.006	29/05/2009	7.562.263
UK	Royaume-Uni	TNS UK	1.317	29/05/2009	50.519.877
HR	Croatie	Puls	1.000	28/05/2009	3.734.300
TR	Turquie	TNS PIAR	1.003	29/05/2009	47.583.830
MK	Anc. Rép. yougoslave de Macédoine	TNS Brima	1.009	29/05/2009	1.648.012
TOTAL			26.756	25/05/2009	453.722.173

Dans chaque pays, l'échantillon a été comparé à l'univers. La description de l'univers se base sur les données de population EUROSTAT ou provenant des Instituts nationaux de Statistique. Pour tous les pays couverts par l'étude, une procédure de pondération nationale a été réalisée (utilisant des pondérations marginales et croisées), sur base de cette description de l'univers. Dans tous les pays le sexe, l'âge, les régions et la taille de l'agglomération ont été introduits dans la procédure d'itération. Pour la pondération internationale (i.e. les moyennes UE), TNS Opinion & Social recourt aux chiffres officiels de population, publiés par EUROSTAT ou les instituts nationaux de Statistique. Les chiffres complets de la population, introduits dans cette procédure de post-pondération, sont indiqués ci-dessus.

Il importe de rappeler aux lecteurs que les résultats d'un sondage sont des estimations dont l'exactitude, toutes choses égales par ailleurs, dépend de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé. Pour des échantillons d'environ 1.000 interviews, le pourcentage réel oscille dans les intervalles de confiance suivants :

<b>Pourcentages observés</b>	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
<b>Limites de confiance</b>	± 1.9 points	± 2.5 points	± 2.7 points	± 3.0 points	± 3.1 points